

Evaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Prairies de la Voire et de l'Héronne »

Elise BITAULT
Promotion 2010-2011



Maître de stage : MATHIEU Christine
Tuteur de stage : FONDERFLICK Jocelyn

Rapport de fin d'étude

Licence Professionnelle
« Gestion Agricole des
Espaces Naturels
Ruraux »

Stage du 28 mars au
1er juillet 2011



Photo page de couverture : Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)
Source : www.pdubois.free.fr

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont tout d'abord aux Ecoles SupAgro Montpellier et SupAgro Florac, à travers leur directeur M. LANDAIS Etienne et M. AUMASSON Patrick, pour m'avoir permis de réaliser ce stage.

A la Chambre d'Agriculture de l'Aube, particulièrement à son Président M. MARTEAU Didier et à son Directeur M. CHEVALIER Bertrand pour m'avoir confié cette évaluation.

Aux personnes qui ont également supervisé et suivi ce stage, Mme MATHIEU Christine en tant que maître de stage et M. FONDERFLICK Jocelyn, tuteur de stage, qui ont été disponibles pour répondre à mes questions ou simplement partager leur vision de mon travail. La qualité de leur encadrement et leur disponibilité doivent être soulignées.

A toutes les personnes qui ont à un moment apporté leur contribution en répondant à diverses questions.

A mes amies, Lise, Marion, Marie, Aude pour les conseils, le soutien et leurs avis sur certaines parties de ce travail.

Qu'ils soient tous ici vivement remerciés !!

SOMMAIRE

Introduction

1. La Chambre d'Agriculture de l'Aube et son implication dans Natura 2000	1
1.1. Présentation de la Chambre d'Agriculture de l'Aube	1
1.1.1 Des activités articulées autour de deux missions	1
1.1.2 Un réseau national	1
1.1.3 Une organisation par équipe	1
1.2. Présentation du site et du réseau Natura 2000	2
1.2.1 Le plus vaste site Natura 2000 agricole de l'Aube	2
1.2.2 Le réseau Natura 2000 : comprendre la démarche	3
1.3. Natura 2000, un réseau bien engagé	4
1.3.1 En région Champagne Ardenne et dans l'Aube	4
1.3.2 Au sein de la Chambre d'Agriculture de l'Aube	5
1.4. Une mission d'évaluation	5
2. Le projet et la méthodologie utilisée	5
2.1. Un projet pour l'évaluation du DOCOB	5
2.2. Enoncé de la problématique	6
2.3. Une synthèse bibliographique au service de la problématique	6
2.4. Une étude sur trois mois	7
2.5. Méthode d'évaluation	7
2.5.1 Qu'est ce qu'une évaluation ?	7
2.5.2 L'évaluation dans la démarche Natura 2000	8
2.5.3 L'élaboration de la trame d'évaluation	9
3. Les résultats : évaluation de la mise en œuvre du DOCOB	11
3.1. Le contenu du DOCOB de plus en plus structuré	11
3.1.1 En 1998, peu de consigne	11
3.1.2 En 2008, une trame mieux définie	11
3.2. Analyse du DOCOB	11
3.2.1 Un contenu avec des oublis	12
3.2.2 La structure du DOCOB peu hiérarchisée	14
3.3. Gestion des habitats et des espèces	15
3.3.1 Animation en milieu agricole	15
3.3.2 Animation en milieu forestier	20
3.3.3 Animation de la Charte Natura 2000	21
3.3.1 Animation foncière	21
3.4. Suivis scientifiques et techniques	21
3.5. Information, sensibilisation et communication	22
3.5.1 Les outils de communication	22
3.5.2 Prises de contacts avec les partenaires	23
3.5.3 Organisations de réunions d'informations ou de manifestation	23
3.5.4 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	24

3.6. Organisation de la gouvernance du site et gestion financière	24
3.6.1 Organisation de la gouvernance du site.....	24
3.6.2 Gestion financière de 2004 à 2009	25
3.7. Bilan global de la mise en œuvre du DOCOB.....	26
3.7.1 Niveau d'avancement général	26
3.7.2 Synthèse de la réalisation des objectifs	27
3.7.3 Cohérence du programme	27
4. Propositions d'amélioration et enseignements	28
4.1. Objectifs et Fiches Action du DOCOB	28
4.2. Hiérarchisation des objectifs	29
4.3. Hiérarchisation des espèces	29
4.4. Propositions d'indicateurs de suivi	30
4.5. Proposition pour la modification du périmètre	30
4.6. Discussion générale	31
4.6.1 Les enseignements tirés du stage.....	31
4.6.2 Le recul sur le travail.....	31

Conclusion

Bibliographie

Annexes

LISTE DES FIGURES

Figure I : Localisation du site Natura 2000 n°50 « Prairies de la Voire et de l'Héronne »

Figure II : Les acteurs participant à l'élaboration du DOCOB

Figure III : Rétro planning du stage

Figure IV : Modèle de l'analyse d'une Fiche Action

Figure V : Représentation du taux de réalisation des actions liées aux contrats agricoles

Figure VI : Représentation du taux de réalisation des actions liés à la connaissance scientifique

Figure VII : Représentation du coût estimatif et réel du financement du site Natura 2000 n°50

Figure VIII : Bilan global de la réalisation des fiches Actions du DOCOB

Figure IX : Modèle amélioré pour l'analyse des Fiches Action

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Présentation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site n°50

Tableau II : Bilan des OLAE et CTE souscrits

Tableau III : Bilan des mesures CAD contractualisées de 2004 à 2007

Tableau IV : Bilan des MAE contractualisées de 2007 à 2011

Tableau V : Bilan des mesures contractualisées de 2004 à 2009

Tableau VI : Comparaison des surfaces contractualisées entre 2004-2008 et 2007-2011 pour trois mesures

Tableau VII : Etudes réalisées depuis 2006

Tableau VIII : Présentation des connaissances acquises et des nouvelles données

Tableau IX : Etat des connaissances dans le domaine faunistique

Tableau X : Etat des connaissances dans le domaine floristique

Tableau XI : Nombre de réunions d'informations et des visites de terrain effectuées par années

Tableau XII : Bilan du financement des contrats agricoles sur 6 ans (2004 à 2009)

Tableau XIII : Comparatif des coûts des opérations de 2004 à 2009

Tableau XIV : Synthèse de la réalisation des actions en fonction des priorités fixées dans le DOCOB

Tableau XV : Bilan de réalisation des objectifs du DOCOB en fonction de l'état de réalisation des Fiches Actions

Tableau XVI : Récapitulatif des objectifs de développement durable et de leur niveau de priorité.

Tableau XVII : Proposition d'un niveau de priorité pour les espèces d'intérêt communautaire

INTRODUCTION

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : **préserv**er la **diversité biologique** et **valoriser le patrimoine naturel de nos territoires**.

Les **directives européennes Oiseaux** (79/409/EE) en 1979 et **Habitats** (92/43/CEE) en 1992, établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. L'application de ces deux directives a donné lieu à la désignation de **Zones de Protection Spéciale** (en application de la directive Oiseaux) et de **Zones Spéciales de Conservation** (en application de la directive Habitats), dont l'ensemble doit constituer, à terme, le **réseau Natura 2000**.

Actuellement en **Champagne-Ardenne**, **86 sites** ont été désignés au titre de la **directive Habitats** et **15** au titre de la **directive Oiseaux**. Ces 101 sites représentent environ 313 000 ha soit **12,1 % du territoire régional** (Muséum National d'Histoire Naturelle).

Suite à leur désignation, chaque site doit se **doter d'un document d'objectifs** (DOCOB). Ce **document de référence**, réalisé sur la base de la concertation permet notamment la **définition de mesures de conservation** des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Le site **Natura 2000 « Prairies de la Voire et de l'Héronne »** est composé d'un Site d'Importance Communautaire (SIC code FR2100295) et fait partie des **plus anciens** de la région. Le document d'objectifs de ce site est **un des premiers** à avoir été validé en Champagne-Ardenne. Si aujourd'hui on ne parle plus de « durée de validité » du DOCOB, puisqu'il s'agit d'un document de programmation à long terme sans échéance, le **besoin d'un bilan de l'application** depuis 7 ans est certain. Ainsi, il est fondamental de **mesurer l'intérêt de l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs pour vérifier sa pertinence par rapport aux enjeux du site** (écologique, économique, agricole,...) **et aux objectifs fixés**.

La première partie de ce travail est consacrée à la **présentation de la structure** d'accueil et **de la mission** du stage. De cette présentation découle une seconde partie concernant le **projet** et la **méthodologie employée**. Puis la partie suivante dresse le **bilan des actions** mises en œuvre dans le cadre du DOCOB et leur **financement**. Pour finir, l'ensemble de ce travail se conclura par des **propositions d'amélioration** et les **enseignements tirés du stage**.

1. La Chambre d'Agriculture de l'Aube et son implication dans Natura 2000

1.1. Présentation de la Chambre d'Agriculture de l'Aube

1.1.1 Des activités articulées autour de deux missions

Dotée d'un statut d'établissement public économique (chambre consulaire), la Chambre d'Agriculture départementale constitue, auprès de l'Etat ainsi que des collectivités territoriales, et des établissements publics qui leur sont rattachés, l'organisme consultatif, représentatif et professionnel des intérêts agricoles. (*Dobler, 2005*)

Soutenue par un budget s'élevant à 5 millions d'euros, la Chambre d'Agriculture de l'Aube est un acteur pour le développement du département à travers deux missions :

- Interlocuteur des pouvoirs publics pour le monde agricole

Son statut lui confère une légitimité à s'exprimer en tant que porte-parole de l'intérêt général agricole. La Chambre d'agriculture est consultée par les Pouvoirs Publics sur de nombreuses questions relatives aux productions végétales et animales, à l'environnement, au développement local.

- Porteur de projets pour le monde agricole

La Chambre d'agriculture porte de nombreux projets de développement agricole et rural. Elle propose des activités de conseil et de formation : accompagnement des projets des agriculteurs, conception de projets locaux en collaboration avec les collectivités territoriales, prestations de conseils, expertises, références technico-économiques. [Source : <http://www.aube.chambagri.fr/>]

1.1.2 Un réseau national

Le réseau des Chambres d'Agriculture est réparti sur l'ensemble du territoire et se compose de 94 Chambres départementales et 21 Chambres régionales représentées au niveau national par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA). Elles sont représentées par leurs présidents qui constituent l'Assemblée de l'APCA.

L'APCA joue un rôle consultatif auprès des Pouvoirs Publics nationaux et européens. Elle intervient également pour animer et appuyer ce réseau et le soutient dans sa mission d'accompagnement et de conseil aux agriculteurs.

1.1.3 Une organisation par équipe

Etablie à Troyes, la Chambre d'Agriculture de l'Aube est composée d'une assemblée d'élus professionnels (45 membres : exploitants, propriétaires, salariés de production, etc.) et d'un organisme de service composé de 56 salariés. Cf. *Annexe 1 p.1 : Organigramme de la Chambre d'Agriculture de l'Aube*

Elle est organisée en deux sous directions : « Représenter et promouvoir les intérêts de l'agriculture Auboise » et « Accompagner les Hommes, Femmes et les entreprises agricole selon les critères de l'Agriculture Durable ». Ces deux sous directions se déclinent en 7 équipes.

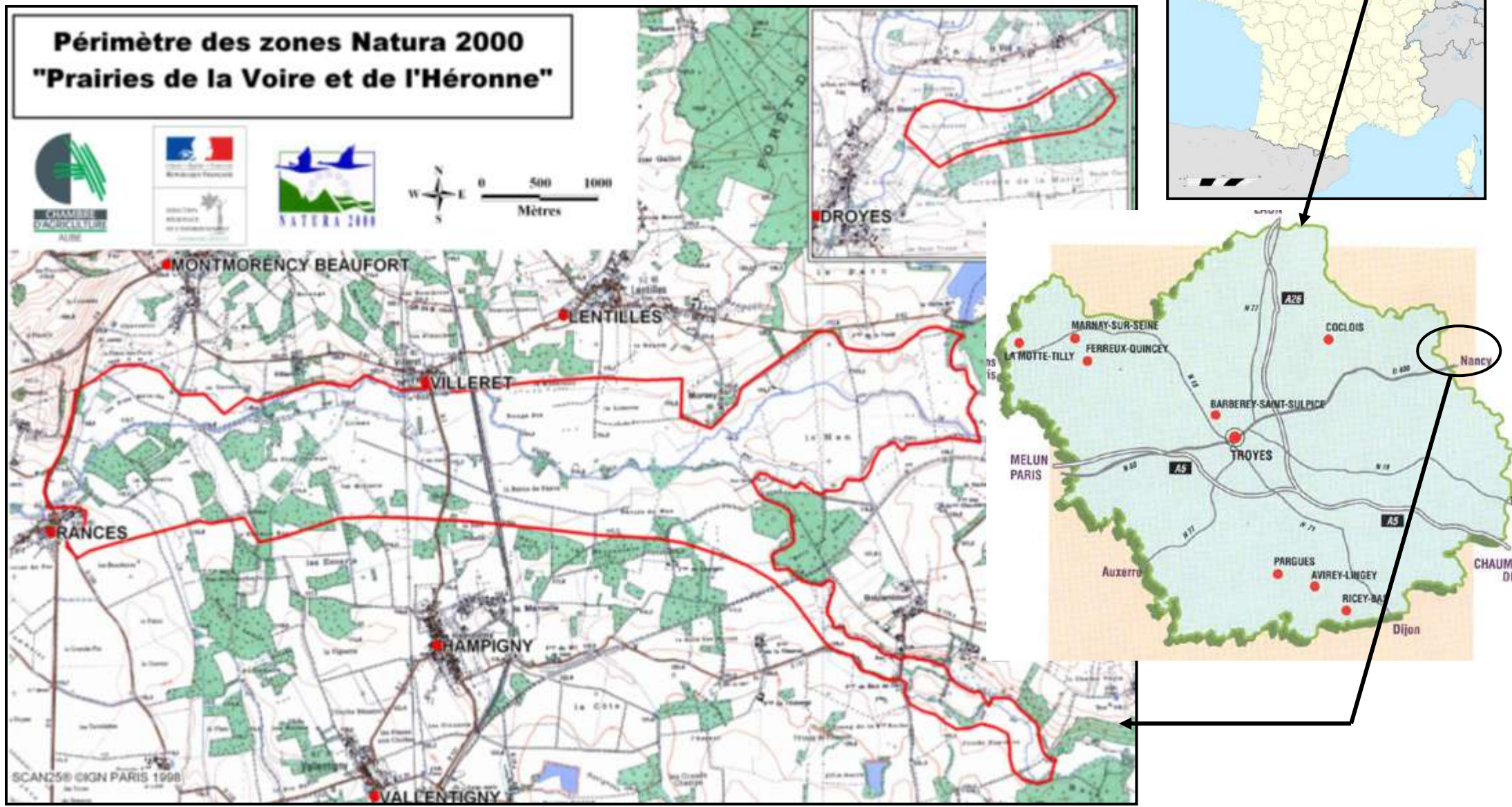


Figure I : Localisation du site Natura 2000 n°50 « Prairies de la Voire et de l'Héronne »

L'équipe « Concilier agriculture, environnement et développement des territoires et collectivités » que j'ai intégrée fait partie de la sous-direction « Représenter et promouvoir les intérêts de l'agriculture Aubeoise ». Elle a pour objectif d'accompagner des acteurs publics dans la mise en œuvre d'actions environnementales auprès des agriculteurs. Ainsi plusieurs actions sont menées comme piloter la mission de Valorisation Agricole des Déchets, réaliser des prestations d'épandage, mettre en œuvre des mesures agro-environnementales territorialisées, animer des sites Natura 2000. C'est à ce titre que la Chambre d'Agriculture de l'Aube a été désignée comme structure animatrice du site Natura 2000 n°50 « Prairie de la Voire et de l'Héronne ».

1.2. Présentation du site et du réseau Natura 2000

1.2.1 Le plus vaste site Natura 2000 agricole de l'Aube

Le site Natura 2000 « Prairies de la Voire et de l'Héronne » est localisé au Nord-est du département de l'Aube (10), de part et d'autre de la limite départementale Aube/Haute-Marne, dans la région naturelle Champagne Humide, entre les barrages réservoirs du Der (Marne) et de la Forêt d'Orient (Seine et Aube). (Figure I)

Ceux-ci, qui constituent des écosystèmes attirant de fortes concentrations avifaunistiques, favorisent le passage et même l'installation de nombreuses espèces d'oiseaux sur le site considéré. Les prairies de la Voire et de l'Héronne présentent également leur intérêt patrimonial propre et ont développé une faune et une flore qui leur sont spécifiques.

Ces zones humides sont des espaces semi-naturels, résultant d'un équilibre entre les processus naturels et les activités humaines. Dès le Haut Moyen-âge, elles sont valorisées en prairies de fauche. Les activités agricoles de type polyculture-élevage ont dès lors favorisé le maintien de ces espaces ouverts. Le régime hydraulique de ces rivières, caractérisé par des crues importantes en fin d'hiver, a en outre permis de conserver ces prairies abritant une faune et une flore spontanées, spécifiques et diversifiées.

L'intérêt écologique du site est remarquable : 116 espèces de flore, 35 espèces de mammifères, 101 espèces d'oiseaux, 29 espèces de libellules, 14 de criquets et 20 de papillons, 20 habitats dont 4 d'intérêt communautaire et 1 prioritaire. (Tableau I)

Tableau I : Présentation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site n°50

Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	Oiseaux Annexe I DO
Rivières à renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophe (3260)	Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	Râle des Genêts (<i>Crex crex</i>)
Mégaphorbiaie eutrophe (6430)	Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)
Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)	Cordulie à corps fin (<i>Oxygatra curtisii</i>)	Martin-pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>)
Frênaie-Ormaie des rivières cours lent (91E0) *	Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)
Chênaies pédonculées (9160)		Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)

La surface du site est de 1084 ha, dont 1021 ha se situent dans l'Aube et 63 ha dans la Haute Marne. C'est le plus vaste site Natura 2000 agricole de l'Aube avec plus de 80 % (environ 870 ha) de ses surfaces mis en valeur par l'agriculture.

Il a été proposé comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre de la Directive Habitats (92/43/CEE) en mars 1999. Le document d'objectifs a été validé par le Comité de Pilotage le 17 décembre 2003 puis approuvé par arrêté préfectoral le 05 avril 2004.

Depuis l'arrêté ministériel du 17 octobre 2008, le site est sous le statut de Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

1.2.2 Le réseau Natura 2000 : comprendre la démarche

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : **préserver la diversité biologique** et **valoriser le patrimoine naturel de nos territoires**.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992) sont les deux directives européennes fixées pour atteindre les objectifs de Natura 2000. Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

L'Europe laisse aux Etats membres le choix de la démarche à adopter pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre des directives communautaires.

La France a opté pour une démarche basée sur un nouveau mode de gouvernance et sur l'intégration de la politique de préservation de la biodiversité à l'ensemble des activités économiques et sociales. Ce nouveau mode de gouvernance se traduit par l'organisation des rôles respectifs, le partage des responsabilités entre l'Etat, les élus locaux et les contractants, par l'attention portée à la concertation et aux partenariats à toutes les échelles et à toutes les étapes du projet et par l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques et dispositifs de gestion de l'espace et de valorisation des territoires.

Avec comme objectif majeur de Natura 2000 de maintenir les espèces et les habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation, la démarche française privilégie la concertation, la prise en compte des spécificités locales et des intérêts de l'ensemble des acteurs (habitants et usagers d'un site), l'incitation et l'évaluation. [Source : <http://www.natura2000.fr/spip.php?article62>]

La mise en œuvre du réseau Natura 2000 débute par la réalisation d'un document d'objectifs (DOCOB) pour chacun des sites désignés d'intérêt communautaire. Ce document vise à établir un diagnostic du patrimoine naturel et des activités humaines pratiquées sur la zone afin d'élaborer un plan de gestion adapté au site concerné.

L'opérateur technique est l'organisme chargé de l'animation de la démarche Natura 2000, sur un site donné, et de la rédaction du DOCOB.

Pour chaque site est également mis en place un **Comité de Pilotage local**, composé de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et locales, ainsi que des organismes socio-professionnels. Ce Comité de Pilotage, présidé par le Préfet, est le principal organe de concertation au niveau du site : il désigne l'opérateur local et valide le DOCOB avant que celui-ci ne soit approuvé par l'Etat.

Les différents cahiers des charges, contenus dans le DOCOB et élaborés de manière concertée avec experts et acteurs locaux (propriétaires, gestionnaires et usagers), doivent servir de référentiel pour la signature des futurs contrats de gestion du site Natura 2000. (Figure II)

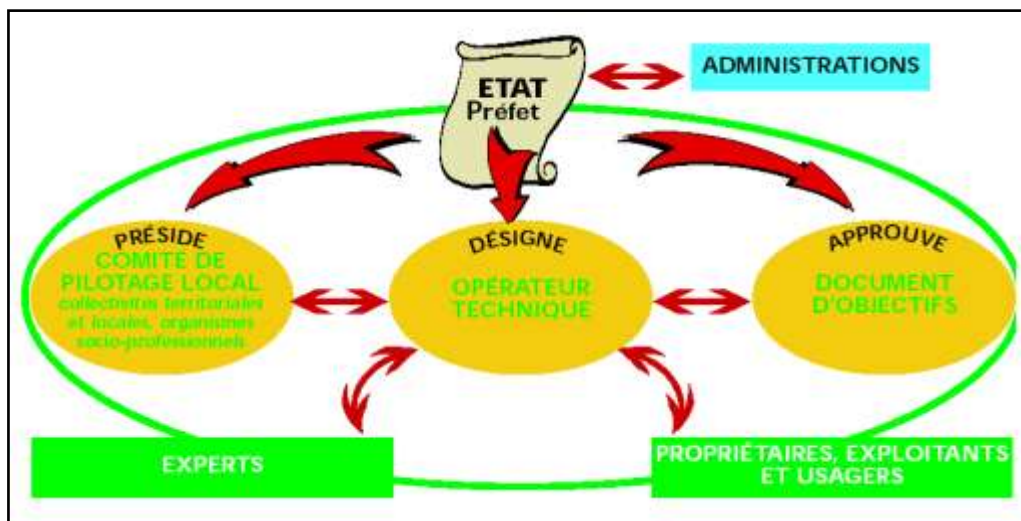


Figure II : Les acteurs participant à l'élaboration du DOCOB [Source : DREAL Champagne Ardenne]

Natura 2000 s'inscrit donc pleinement dans une démarche d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement, au travers de la gestion par les populations locales d'espaces naturels (habitats naturels et habitats d'espèces) à forte valeur patrimoniale.

1.3. Natura 2000, un réseau bien engagé

1.3.1 En région Champagne Ardenne et dans l'Aube

La région Champagne Ardenne détient 112 sites Natura 2000 dont 11 partagés entre deux départements. (19 sites dans les Ardennes, 27 dans la Marne, 44 en Haute Marne et 22 dans l'Aube). Elle se classe parmi les 5 premières régions avec le plus de site Natura 2000, la région Rhône-Alpes étant la première avec 163 sites [Source : <http://natura2000.environnement.fr>]

Sur les 101 sites (86 en directive « Habitats, Faune, Flore » et 15 en directive « Oiseaux »), 66 ont leur DOCOB de validé, seulement 15 ne sont pas encore lancés, l'opérateur n'a pas été désigné, 8 sont en phase d'inventaires et sur les 12 restants, les mesures de gestion sont en cours d'élaboration. [Source : <http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr>]

Le département de l'Aube comprend 22 sites Natura 2000, (17 en directive « Habitats, Faune, Flore » et 5 en directive « Oiseaux ») dont 15 sont validés, toutes les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont engagées, ils ne restent plus que 3 Zones de Protection Spéciales à lancer (ZPS).

La démarche Natura 2000 dans la région Champagne Ardenne est très bien engagée, la majorité des sites soit 65% sont opérationnels avec le premier DOCOB validé en 1999.

1.3.2 Au sein de la Chambre d'Agriculture de l'Aube

La Chambre d'Agriculture de l'Aube s'investit dans Natura 2000 depuis de longues années. En effet, depuis 1999, plusieurs chargés de missions ont été embauchés afin de mettre en œuvre la démarche Natura 2000 dans le département de l'Aube.

Sur les 22 sites présents dans l'Aube, la Chambre d'Agriculture est opérateur de 6 sites. C'est le seul opérateur Audois à gérer autant de sites différents.

Le site « Prairies de la Voire et de l'Héronne » étant un site essentiellement agricole avec une superficie en prairie non négligeable, il paraît cohérent que la Chambre d'Agriculture en soit l'opérateur et l'animateur. En effet, elle a notamment pour objectif de maintenir l'élevage.

Il n'est pas courant qu'un établissement tel qu'une Chambre d'Agriculture soit opératrice de site Natura 2000, ceci s'explique en partie par l'historique fait précédemment.

1.4. Une mission d'évaluation

La Chambre d'Agriculture de l'Aube s'implique depuis plusieurs années dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000 dans le département de l'Aube. Pour cela, elle assure différentes missions aux côtés des services de l'Etat et des collectivités concernés : élaboration de documents d'objectifs, animation de la mise en œuvre du document d'objectifs, animation des MAEt à enjeu biodiversité sur les différents sites du département.

Ainsi, elle a notamment en charge l'animation du site Natura 2000 n°50 « Prairies de la Voire et de l'Héronne ». Dans ce cadre la mission qui m'a été confiée consiste à réaliser l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs du site n°50 qui a été validé en 2003, réaliser une représentation cartographique de certaines actions et un support de communication pour présenter l'évaluation aux acteurs locaux.

Pour cela, je devais :

- rechercher des exemples d'évaluation et proposer une trame d'évaluation.
- recenser les actions réalisées depuis 2004 et enregistrer les données avec l'outil internet SUDOCO.
- réaliser des cartes sous MapInfo
- réaliser un bulletin de liaison pour présenter cette évaluation aux acteurs locaux.

2. Le projet et la méthodologie utilisée

2.1. Un projet pour l'évaluation du DOCOB

Le projet que j'ai réalisé consiste à évaluer la mise en œuvre du document d'objectif d'un site Natura 2000. Il est d'autant plus original que complexe car très peu d'évaluation de ce type de document n'a été effectuée à l'heure actuelle. Seulement quelques ouvrages ont servi de base pour réaliser la trame d'évaluation (*Cf. 2.3 Une synthèse bibliographique au service de la problématique*).

L'aboutissement du projet a nécessité différentes étapes. Dans un premier temps, une prise de connaissance du sujet a été nécessaire. En effet, on ne se lance pas dans une phase d'évaluation d'un document s'en connaître le sujet et les particularités qu'il traite.

Puis, des recherches bibliographiques ont été menées afin de réaliser une trame d'évaluation.

A la suite de ces recherches, j'ai décidé d'évaluer le contenu et la structure du DOCOB, étape qui n'est pas faite systématiquement dans les autres évaluations mais qui permet à la fois de s'approprier le document et de proposer par la suite des améliorations pour une éventuelle nouvelle rédaction du DOCOB.

Parallèlement, une fiche bilan a été créée afin de faciliter l'analyse des l'ensemble des Fiches Action qui peut-être longue et fastidieuse. Puis comme dans les autres évaluations, les actions, études et suivis ont été analysés ainsi que le financement engagé.

2.2. Enoncé de la problématique

La démarche d'évaluation de la mise en œuvre d'un document d'objectif est fixée par l'article R414-8-5 du Code de l'Environnement (*Cf. 2.6.1 Le cadre réglementaire*). Ainsi, il est demandé à chaque comité de pilotage Natura 2000 de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs.

De plus, le DOCOB étant un des premiers au niveau régional à avoir été rédigé et les actions étant réalisées depuis 7 ans sur le site, il semblait intéressant de prendre du recul sur sa mise en œuvre.

Au vu des attentes de la Chambre d'Agriculture de l'Aube, il est fondamental de mesurer **l'intérêt de l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs pour vérifier sa pertinence par rapport aux enjeux du site (écologique, économique, agricole,...) et aux objectifs fixés.**

2.3. Une synthèse bibliographique au service de la problématique

Des recherches bibliographiques sur la thématique des évaluations de DOCOB ont été réalisées. Elles ont permis de cerner le sujet et de mettre en place une méthodologie d'évaluation.

Actuellement, très peu de structure animatrice de site Natura 2000 ont effectuée l'évaluation de la mise en œuvre de leur DOCOB. Quatre ouvrages d'évaluation ont servi de base pour l'élaboration de la méthodologie :

- BERNARD G., 2006, *Bilan évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs de la zone Natura 2000 « Bassin du Drugeon »*. Communauté de communes Frasne-Drugeon. 32p.

- BROUILLARD Y., 2010, *Site Natura 2000 n°8 : « Pelouse et forêt de Brienne la Vieille » (Aube) – Evaluation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs, période 2004-2010*. Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

- CHAMPION E., 2010, *Document d'objectifs Natura 2000, Evaluation périodique de la mise en œuvre du DOCOB, « Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran »*, LPO Nationale, 143p.

		Mars	Avril					Mai					Juin				
		Semaines															
Objectifs	Tâches	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26		
Définir le sujet	Clarification du projet avec la maître de stage																
	Connaître le site Natura 2000 et le DOCOB																
Elaborer la méthodologie	Lire le DOCOB et les documents annexes																
	Rentrer les informations dans la base de données SUDOCO																
	Rechercher des références bibliographiques sur l'existence d'évaluation de DOCOB																
Collecter et analyser les données	Elaboration d'une Fiche "type" pour analyser les actions																
	Création d'une trame d'évaluation																
	Analyse de l'ensemble des fiches Actions																
	Analyse du contenu et de la structure du DOCOB																
	Analyse des contrats agricoles																
Réaliser un document de synthèse pour les agriculteurs	Analyse des suivis scientifiques																
	Analyse de la communication, information																
	Relecture et modifications du travail avec la maître de stage																
	Synthétiser les informations recueillies																
	Réaliser la mise en page du document avec l'équipe communication																
Rédiger le rapport de stage	Elaboration du plan																
	Rédaction des différentes parties																
	Relecture avec le maître de stage et modifications																
Relire le rapport de stage	Lecture et avis du maître de stage																
	Relecture pour correction des fautes																
Finaliser le rapport	Imprimer le rapport de stage et l'envoyer																
Préparer la soutenance	Synthétiser les informations recueillies																
	Réaliser un Power Point																
	Présentation devant le Directeur de la Chambre d'Agriculture																

Figure III : Rétro planning du stage

- PISSAVIN S., 2004, *Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs, Moyenne vallée du Rhône et Basses vallées de la Drôme et du Roubion*. Association des amis de l'île de la Platière. 19pp.

De plus, l'étude des guides méthodologique pour la rédaction des documents d'objectifs a permis d'affiner les recherches bibliographiques. La comparaison du contenu des documents d'objectifs (Cf. 3.1 *Le contenu du DOCOB de plus en plus structuré*) a été réalisé grâce à l'étude des documents suivants : SOUHEUL H., BOIVIN D., DOUILLET R. et al, 2009, VALENTIN-SMITH G. et al. 1998 et TERRAZ, L. et al, 2008. Cette étude a également permis de comprendre la hiérarchisation précise d'un DOCOB (Cf. 3.2.2 *La structure du DOCOB peu hiérarchisé*).

La méthode utilisée pour évaluer ces quatre document d'objectif est quasiment la même. Dans un premier temps, les actions réalisées sur le site et les objectifs sont évalués, puis un bilan financier et administratif de la mise en œuvre du DOCOB est effectué. Quand les données nécessaires sont présentes (état de conservation initial et final, présence d'indicateurs de réalisation, ...), un bilan biologique qui consiste à déterminer l'impact des mesures de gestion sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire est réalisé. Ce travail est présent dans le document d'évaluation effectué par Champion E, 2010.

2.4. Une étude sur trois mois

Le stage, se déroulant sur trois mois, a été divisé en 9 grandes phases :

- la définition du sujet
- la prise de connaissance du site Natura 2000 et du document d'objectifs
- l'élaboration de la méthodologie
- la collecte et l'analyse des données
- la rédaction du rapport
- la rédaction du document de synthèse
- la relecture du rapport
- la finalisation
- la préparation de la soutenance

Le rétro planning (Figure III) reprend ces phases et les tâches qu'elles comprennent.

2.5. Méthode d'évaluation

2.5.1 Qu'est ce qu'une évaluation ?

Dans le cadre d'une politique publique, une évaluation consiste à analyser les résultats pour savoir si celle-ci a atteint les objectifs qui lui étaient assignés. Plus largement, elle cherche à dégager un jugement sur l'intérêt, l'utilité et la pertinence d'une politique.

L'évaluation se situe toujours dans un contexte spécifique et pratique, ses résultats sont utilisables pour une prise de décision.

Les finalités de l'évaluation sont :

- **connaître** : elle permet de décrire la réalité d'un programme ou d'une intervention, sa réponse à un besoin, l'atteinte de ses objectifs et de ses effets.
- **juger** : l'évaluation aide les responsables politiques à porter un jugement sur les réussites et échecs des interventions.
- **décider** : l'évaluation sert enfin à alimenter la prise de décision.

La démarche d'évaluation consiste généralement à étudier un ou plusieurs des critères suivants :

- **La pertinence** vérifie que les objectifs d'une intervention couvrent suffisamment les dimensions du problème socio-économique qu'elle est censée régler.
- **L'efficacité** vérifie que les effets attendus d'une intervention ont été produits grâce aux actions menées.
- **L'efficience** vérifie que les effets obtenus l'ont été à un coût raisonnable, par exemple en comparaison avec d'autres types d'intervention.
- **La cohérence interne** vérifie que les différents objectifs stratégiques et opérationnels d'un programme sont en relation logique les uns aux autres ; autrement dit qu'ils sont complémentaires et non redondants.
- **La cohérence externe** vérifie que les objectifs d'une intervention correspondent ou contribuent à ceux des autres politiques de l'institution ou des autres institutions agissant sur le territoire (par exemple l'État ou l'Union européenne) et ne sont pas à l'inverse en contradiction ou antagonistes. [Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89valuation_des_politiques_publiques]

Ces critères ont été utilisés indirectement pour évaluer le DOCOB et notamment pour analyser les Fiches Actions. La cohérence interne et externe est présentée dans la partie 3.7 *Bilan global de la mise en œuvre du DOCOB*.

2.5.2 L'évaluation dans la démarche Natura 2000

2.5.2.1 Le cadre réglementaire

La démarche d'évaluation vise d'une part à quantifier l'efficacité des actions engagées, et d'autre part à réorienter et adapter le document d'objectifs en prenant en compte l'expérience de son application.

Le Code de l'Environnement stipule à l'article R. 414-8-5 (créé par décret n°2008-457 du 15 mai 2008 – art.14) que :

«- I. - Le comité de pilotage Natura 2000 suit la mise en œuvre du document d'objectifs. A cette fin, la collectivité territoriale ou le groupement ou, à défaut, le service de l'Etat qui lui a été substitué lui **soumet au moins tous les trois ans** un rapport qui retrace les mesures mises en œuvre et les difficultés rencontrées et indique, si nécessaire, les modifications du document de nature à favoriser la réalisation des objectifs qui ont présidé à la désignation du site, en tenant compte, notamment, de l'évolution des activités humaines sur le site.

«-II. - Le préfet ou, le cas échéant, le commandant de la région terre évalue périodiquement l'état de conservation des habitats naturels et des populations des espèces de faune et de flore sauvages qui justifient la désignation du site. Les résultats de cette évaluation sont communiqués aux membres du comité de pilotage Natura 2000 ».

« Lorsqu'il apparaît que les objectifs qui ont présidé à la désignation du site n'ont pas été atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être, le préfet ou, le cas échéant, le commandant de la région terre met en révision le document d'objectifs et saisit le comité de pilotage à cette fin.

En outre, l'article R. 414-11 du Code de l'environnement prévoit que le DOCOB contient les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation. » [Source : <http://www.legifrance.gouv.fr>]

L'évaluation devrait porter sur :

- l'état de conservation des habitats

Il est nécessaire de rendre compte à la Commission Européenne de **l'évolution de l'état de conservation** des habitats et des espèces au niveau national et des incidences des mesures prises (Cf. article 17 de la directive HABITATS de 1992 qui prévoit que les états membres doivent rendre fournir un rapport tous les 6 ans avec les mesures de conservation mises en place et leur impact sur l'état de conservation des habitats et des espèces des annexes de la Directive).

- la mise en œuvre du document d'objectifs

A l'échelle du site Natura 2000, il s'agit de **réaliser un suivi et une évaluation de la mise en œuvre des actions** menées dans le cadre du document d'objectifs.

(Cf. l'article 11 de la directive HABITATS de 1992 qui prévoit que chaque Etat membre fournira les résultats du suivi scientifique).

L'évaluation consiste à interpréter les **résultats du suivi** qui permettent de porter un jugement sur les objectifs et actions proposées par le Document d'objectifs.

Dans le présent document, il s'agira **seulement d'évaluer la mise en œuvre du DOCOB** étant donné qu'on ne possède pas d'état initial de l'état de conservation, il est impossible de réaliser son évaluation. De plus, à la suite de l'évaluation, le DOCOB ne sera pas réorienté seulement quelques pistes d'amélioration seront proposées.

2.5.2.2 Les étapes de l'évaluation

Trois différentes étapes de l'évaluation du DOCOB peuvent être distinguées. La première étape correspond aux choix des indicateurs qui serviront de référence pour le suivi de l'évaluation (**évaluation ex-ante**), la deuxième étape est celle de **l'évaluation chemin faisant**. Elle correspond au suivi qui permet notamment de produire des bilans annuels d'action et donc de préparer la révision du DOCOB. (ATEN, 2005) La dernière évaluation consiste à réaliser **l'évaluation finale** du DOCOB. C'est à cette étape que se positionne le présent travail.

2.5.3 L'élaboration de la trame d'évaluation

A la suite des recherches bibliographiques, une méthodologie pour évaluer le DOCOB du site Natura 2000 n°50 « Prairies de la Voire et de l'Héronne » a été élaborée.

Dans un premier temps, il était question d'**évaluer le contenu et la structure du DOCOB**. Ainsi, ces éléments ont été appréciés grâce à la grille d'évaluation proposée par l'ATEN. La structure du DOCOB possède une arborescence type défini par le guide méthodologique

Action Etude 2	Priorité : ♣♣	<i>Compléments d'inventaires sur les chiroptères d'intérêt communautaire</i>
Objectif de développement durable Etude, suivi et évaluation	Objectif opérationnel : Améliorer les connaissances sur le site	
Objectif de la mesure - Mieux connaître les potentialités d'accueil du site pour les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats. - Evaluer précisément l'intérêt du site pour le Vespertilion à oreilles échancrées, potentiellement présent sur la zone, et pour le Grand Murin et le Grand Rhinolophe, découverts en 2002 sur le site voisin de l'Etang de la Horre.		
Habitats : Ensemble du site Natura 2000	Description de l'action : • Inventaires chiroptérologiques ciblés sur le Vespertilion à oreilles échancrées, le Grand Murin et le Grand Rhinolophe	
Espèces d'intérêt communautaire : Barbastelle d'Europe Grand Murin Grand Rhinolophe	Résumé de la mise en oeuvre L'inventaire des espèces de chauves-souris s'est effectué sur 5 passages (juin, juillet et août 2009). Au cours des 5 séances, 12 espèces ont été inventoriées dont 3 sont inscrites à l'Annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » (Le Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , le Grand Murin <i>Myotis myotis</i> et la Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>).	
Autres espèces : Vespertilion à Oreilles échancrées	Synthèse Action réalisée totalement Le suivi effectué sur les chiroptères est très pertinent et aisé à mettre en œuvre. Il a permis de montrer l'intérêt important du site Natura 2000 « Prairies de la Voire et de l'Héronne » pour les chauves-souris.	
Financement : DREAL		
Maîtres d'ouvrage	Maître d'œuvre Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardenne	Partenaires Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardenne
Budget		
Budget prévisionnel 5 journées à 200€ soit 1000 €	Budget réalisé 5 journées à 290 € soit 1450€	
Temps d'animation		
Prévisionnel 5 journées	Réalisé 5 journées	
Références bibliographiques		
BECU D. et PARISE C., 2009, Site Natura 2000 n°50 « Prairies de la Voire et de l'Héronne », <i>Etudes et suivis scientifiques – années 2007-2009</i> – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.		
Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, 2006, « Prairies de la Voire et de l'Héronne » <i>Etudes et suivis – Années 2006-2009</i> . 4pp.		

Figure IV : Modèle de l'analyse d'une Fiche Action

d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000. (ATEN, 2005) Ainsi, son évaluation s'est basée sur la présence ou l'absence des critères qui détermine cette arborescence. (Cf. Annexe 2 p. 2 à 7 *Grille d'évaluation du contenu du DOCOB du site n°50 « Prairies de la Voire et de l'Héronne ».*)

Avant d'effectuer l'évaluation de l'animation du site n°50, toutes les informations ont été enregistrées dans la **base de données SUDOCO** développée par l'ATEN. Ce travail a permis de s'approprier l'ensemble des documents concernés par le site, de se plonger dans le DOCOB et de gagner du temps lors de l'évaluation.

Ensuite, l'**animation** effectuée sur le site a été estimée. Pour cela, les contrats agricoles et forestiers ont été étudiés (nombre de contrats signés, surface engagée, type de mesure contractualisée,...). Le suivi scientifique et technique a été établi en réalisant un bilan des études mises en place et un état des connaissances dans différents domaines (faune, flore, habitats).

L'**information**, la **sensibilisation** et la **communication** ont été évaluées en estimant les prises de contacts avec les différents partenaires, les outils de communication réalisés, les réunions d'informations et les manifestations organisées.

La **gestion financière** du site a été chiffrée en comparant les moyens financiers mobilisés à ceux qui étaient prévus initialement.

Puis un **bilan global de la mise en œuvre du DOCOB** a été effectué. Pour cela toutes les Fiches Actions ont été évaluées suivant la méthode suivante :

Lorsque toutes les actions prévues dans la fiche ont été réalisées sur le terrain, les actions sont considérées comme « totalement réalisées ». Elles sont classées dans la catégorie « en partie réalisées » lorsque une (ou plusieurs) des actions de la fiche n'a pas été déclinée sur le terrain. Et la catégorie « non effectuées » correspond au classement des Fiches Actions où aucune des actions prévues n'a été effectuée sur le terrain.

De plus, ce travail a permis d'estimer le **taux de réalisation de chaque objectif**. En effet, « la structure du DOCOB étant pyramidale, la mesure du taux de réalisation de chaque action permet également de mesurer le taux de réalisation des objectifs opérationnels et finalement de l'ensemble du DOCOB ». (Bernard, 2006).

A noter que **chaque Fiche Action** a été résumée dans une **fiche synthétique** afin de simplifier l'analyse et d'obtenir l'essentiel des informations. (Figure IV).

3. Les résultats : évaluation de la mise en œuvre du DOCOB

3.1. Le contenu du DOCOB de plus en plus structuré

3.1.1 En 1998, peu de consigne

En tant que document directeur de l'ensemble des paramètres d'un site Natura 2000, le DOCOB comprenait en 1998 :

- un inventaire et description biologique : notamment une cartographie des habitats naturels et habitats d'espèces
- un inventaire et une description des activités humaines
- une analyse écologique : notamment l'état de conservation des habitats et des propositions d'indicateurs.
- une hiérarchisation des enjeux
- des propositions de stratégie suivant les objectifs du site
- des prescriptions de gestion

3.1.2 En 2008, une trame mieux définie

Actuellement, la composition d'un DOCOB est plus détaillée, de nouveaux éléments ont été ajoutés et d'autres ont été approfondis.

Une analyse de l'existant est toujours demandée, tout comme les préconisations de gestion et une estimation du budget global.

Cependant, la hiérarchisation des enjeux a été remplacée par les objectifs de développement durable du site qui se déclinent ensuite en objectifs opérationnels (*Cf. 3.2.2 Structure du DOCOB*). Puis des propositions de mesure de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs sont suggérées avec des cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000. Ensuite, une partie consacrée aux procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces est détaillée. (TERRAZ, L. et al, 2008)

Maintenant, la rédaction d'une charte Natura 2000 est demandée pour chaque nouveau DOCOB rédigé mais aussi pour les plus anciens. Ainsi, les propriétaires souhaitant adhérer volontairement en faveur d'une gestion courante et durable pourront signer cette charte.

Le document d'objectifs du site Natura 2000 n° 50 « Prairies de la Voire et de l'Héronne » est le troisième DOCOB à avoir été validé (validé le 17 décembre 2003) dans le département de l'Aube mais aussi au niveau national. Le premier ayant été validé le 10 septembre 2003 et le deuxième le 16 décembre 2003.

Ainsi, la Chambre d'Agriculture qui a rédigé le document en 2004 possédait peu de recul et d'exemple pour le réaliser. De plus, aucune trame précise de rédaction n'était proposée seulement un guide d'élaboration. Tous ces facteurs peuvent expliquer les oublis et les erreurs qui ont été commis.

3.2. Analyse du DOCOB

L'analyse de la structure et du contenu du DOCOB a été effectuée à l'aide de la Grille d'évaluation proposée par l'ATEN datant de 2009. *Cf. Annexe 2 p. 2 à 7 Grille d'évaluation du contenu du DOCOB du site n°50 « Prairies de la Voire et de l'Héronne ».*

Ainsi, il est important de préciser que cette évaluation tient compte des critères fixés en 2009, c'est pourquoi un décalage est présent. En effet, certains critères évalués actuellement n'étaient pas demandés au moment de la rédaction du DOCOB. Afin d'y remédier, des propositions d'amélioration seront proposées au fur et à mesure.

3.2.1 Un contenu avec des oublis

- Présentation du DOCOB

Les éléments principaux qui composent la **présentation du DOCOB**, de Natura 2000 et du site sont présentés de façon claires et précises. Cependant, il manque la composition du Comité de Pilotage (COPIL) et la présentation de Natura 2000 dans la région ce qui aurait permis d'annoncer le contexte environnemental au sein du territoire.

- Données administratives et abiotiques

Les **données administratives** et **abiotiques** sont quasi-complètes, néanmoins aucune analyse concernant la nature des propriétés foncières n'a été réalisée. Cet élément aurait mis en évidence le morcellement des propriétés forestières qui influencera la gestion future.

- Diagnostic écologique

Concernant le **diagnostic écologique**, des éléments indispensables ont été omis. En effet, les surfaces des habitats, leur état de conservation et des données qualitatives ne figurent pas dans le DOCOB. Ces oublis concernent également les espèces.

De plus, la cartographie des habitats présente plusieurs erreurs. En effet, elle a été effectuée sur les types de milieux (prairies, étangs, boisements ...) et non sur les types d'habitats, de plus la surface n'est pas précisée. Il aurait été judicieux de cartographier les habitats suivant la typologie CORINE Biotope pour avoir un lien entre la description des habitats dans la cartographie actuelle est donc très peu précise et ne permet pas de fixer un état des lieux qui serve de référence pour la suite. Le suivi de l'évolution des milieux s'avère plus difficile sans cet état initial.

De plus, il est nécessaire d'avoir un état de conservation des habitats et de leur surface occupée afin d'évaluer l'impact des mesures de gestion sur la régression ou l'extension d'un habitat. Par ailleurs, les données sur la surface occupée par les habitats s'avèrent primordiales pour la démarche d'évaluation notamment pour l'évaluation de la contractualisation.

Les **enjeux de conservation** ne sont pas hiérarchisés, aucune méthode n'a été utilisée pour les prioriser. Ils sont simplement cités et décrits par type de gestion (gestion agricole et sylvicole, gestion hydraulique et piscicole). Le niveau d'importance des différents habitats et espèces d'intérêt communautaire ainsi que le niveau de priorité dont il faut tenir compte dans la mise en place des actions de conservation n'est pas indiqué. Il est donc impossible de savoir quels sont les habitats et les espèces dont la conservation est à prioriser.

C'est pourquoi, des propositions concernant la hiérarchisation des enjeux de conservation ainsi que des espèces et des habitats d'intérêt communautaire sont décrites dans la partie *IV Propositions d'amélioration*.

- Diagnostic socio-économique

Le **diagnostic socio-économique** ne présente pas les interactions (positives ou négatives) entre les acteurs. Il aurait mis en évidence les relations entre les différents acteurs du site (soutiens et conflits entre eux) et aurait permis de mieux cerner lors de réunions d'informations les enjeux et objectifs de chacun.

- Les objectifs

La partie consacrée aux **objectifs de développement durable** n'est pas claire. On ne sait pas s'il s'agit des enjeux de conservation ou des objectifs de développement durable. Ils ne sont pas priorisés, ce sont plus des orientations de gestion que des objectifs. Un tableau synthétique aurait pu être ajouté au DOCOB afin de présenter les objectifs de développement durable de manière explicite et concise. Ce tableau est suggéré dans la partie *IV Propositions d'amélioration*.

Dans le DOCOB, il n'existe pas **d'objectifs opérationnels** qui précisent les objectifs de développement durable. En effet, cet élément n'était pas demandé lors de la rédaction du DOCOB.

- Les mesures de gestion

Les mesures de gestion sont plus ou moins bien explicitées. Elles sont exposées dans le DOCOB par un texte, ce qui ne simplifie pas la compréhension. Un tableau récapitulatif avec l'objectif de développement durable, le code et l'intitulé de la mesure aurait pu être créé afin de faciliter la lecture et la prise de connaissance. De plus, les mesures d'animation ne sont pas présentées alors qu'elles sont indispensables à la mise en œuvre du DOCOB. Des révisions à ce sujet sont également soumises dans la partie IV.

Concernant les « Fiches Action », d'une façon générale, l'essentiel des éléments sont présents et suffisamment détaillés. Néanmoins, les habitats et les espèces concernés par l'action, les surfaces et les points de contrôle ne figurent pas. Parfois, les indicateurs de suivi, l'échéancier prévisionnel et le maître d'œuvre ne sont pas indiqués. Mais ces éléments ne sont pas primordiaux pour la compréhension et l'évaluation de la Fiche Action. Cependant, ils s'avèrent nécessaire pour l'évaluation finale. Par conséquent, un travail sur les indicateurs de suivis est présenté dans la partie IV.

- Charte et annexes

La **Charte** ayant été faite après le DOCOB, elle ne figure pas dans celui-ci. Tous les éléments nécessaires à sa compréhension sont présents. De plus, les engagements et recommandations sont expliqués très clairement.

Par rapport à la cartographie générale, de nombreuses cartes ne sont pas présentes dans le DOCOB ce qui nuit à la compréhension mais aussi à l'évaluation du document. Les plus importantes et absentes du document sont :

- la carte des espèces d'intérêt communautaire
- la carte des objectifs de gestion
- la carte de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

En effet, sans la cartographie des espèces d'intérêt communautaire, les suivis sont réalisés de façon aléatoire et pas forcément sur l'ensemble des populations réellement présentes. De plus, la découverte de nouvelles populations peut induire des modifications dans les protocoles de suivi et donc dans l'interprétation des résultats.

L'intérêt de la cartographie de l'état de conservation des HIC et EIC a été présenté précédemment.

3.2.2 La structure du DOCOB peu hiérarchisée

D'un document d'objectif à l'autre l'architecture diffère, ainsi l'ATEN a essayé de proposer une trame d'élaboration et notamment une arborescence type pour les DOCOB afin d'avoir une homogénéité entre les différents DOCOB de France. (Document d'objectifs Natura 2000, Guide méthodologique d'élaboration).

Ainsi, 3 niveaux sont à prendre en compte :

- **niveau des objectifs de développement durable**

« Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défenses qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ». (Code de l'environnement, article R414-11)

« Ce sont les énoncés clairs et précis de ce que l'on veut atteindre à long terme, des effets « ultimes » que la mise en œuvre du DOCOB doit permettre d'atteindre ». (ATEN 2008).

- **niveau des objectifs opérationnels**

« Bien que non obligatoire (au titre de l'article R 414-11), les objectifs opérationnels développent et précisent les objectifs de développement durable et ils orientent l'action et la définition des mesures ». (ATEN 2009).

- **niveau des mesures**

« Les mesures proposées dans le DOCOB doivent permettre d'atteindre les objectifs de développement durable retenus à l'issue des phases de diagnostic et de la hiérarchisation des enjeux ». (ATEN 2009).

Ces différents niveaux ne se retrouvent pas exactement dans le document d'objectif étudié.

Dans le DOCOB « Prairies de la Voire et de l'Héronne », les objectifs de développement durable sont présentés comme des grandes orientations de gestion, néanmoins les énoncés utilisés sont bien des objectifs (ex : « Maintenir les prairies de fauche et inciter à la fauche tardive »).

Concernant le niveau d'organisation des objectifs opérationnels, il est absent du DOCOB « Prairies de la Voire et de l'Héronne », même si selon le Code de l'environnement il est optionnel, il permet de préciser l'objectif de développement durable et d'être directement décliné par des mesures. Cependant, ce niveau n'a pas été réalisé dans le DOCOB car il n'était pas demandé lors de la rédaction de celui-ci. Il a tout de même été établi dans le document de synthèse présentant le DOCOB.

Le dernier niveau d'organisation « niveau des mesures », est présent dans le DOCOB mais quelques données sont parfois absentes (*Cf. paragraphe 3.1.1. Contenu du DOCOB*). De plus, une même fiche Action est parfois déclinée pour plusieurs objectifs. Ceci est à éviter pour une meilleure mise en œuvre des actions sur le terrain et pour permettre d'évaluer le taux de réalisation des actions. En effet, si une action est déclinée dans différents objectifs, son évaluation devient plus compliquée.

Le contenu et la structure du DOCOB présentent des manquements et des inexactitudes ce qui va entraîner certaines difficultés. L'analyse de l'impact des mesures de gestion sur l'état de conservation va être impossible à réaliser. Ainsi les résultats suivant présentent un bilan et une analyse des actions mises en œuvre sur le terrain, de l'animation effectuée sur le site et de la gestion financière.

De plus, la dernière partie du présent rapport, consacrée aux propositions d'amélioration va permettre de soumettre d'éventuelles révisions et évolutions du DOCOB.

3.3. Gestion des habitats et des espèces

3.3.1 Animation en milieu agricole

3.3.1.1 Rappel de l'état initial

Lors de la rédaction du DOCOB, des actions agri environnementales étaient déjà mises en place sur le terrain. Elles ont servi de base pour fixer les contrats à reconduire et pour déterminer les objectifs d'engagements supplémentaires de surface (OESS).

Débutées en 1993, les OLAE (Opérations Locales Agro-environnementales) « Forêt d'Orient – La Horre » et « Lac du Der – Chantecoq » ont été renouvelées respectivement jusqu'en 2002-2003. Ils ont ensuite laissés la place aux CTE (Contrat Territorial d'Exploitation).

Ces deux dispositifs d'incitation ont permis d'engager 273 ha au total dans les différentes mesures présentées dans le tableau II. Par la suite, les CAD (Contrat d'Agriculture Durable) ont pris les relais des CTE.

Tableau II : Bilan des OLAE et CTE souscrits

Intitulé de la mesure	Type de mesure	Superficie contractualisée en ha
Fauche tardive au 30 juin	OLAE	104
Fauche tardive au 30 juin	CTE	6
Fauche tardive au 14 juillet	OLAE	27
Gestion extensive des prairies par la fauche et/ou le pâturage – fertilisation limitée	CTE	34
Gestion extensive des prairies par la fauche et/ou le pâturage - fertilisation interdite	CTE	61
Localisation pertinente de gel PAC	CTE	4
Conduite des prairies pâturées	OLAE	37
	TOTAL	273 ha

Tableau III : Bilan des mesures CAD contractualisées de 2004 à 2007 :

Intitulé de la mesure	Code de la mesure	Surface contractualisée en ha	Nombre de contrats
Gestion extensive des prairies par retard de fauche au 30 juin	1806F03	51,98	11
Gestion extensive des prairies par retard de fauche au 14 juillet	1806F04	15,87	6
Gestion extensive des prairies par la fauche et/ou le pâturage – ferti minérale interdite	2001D00	36,91	3
Gestion extensive des prairies permanentes pâturées – ferti limitée	2002D00	31,55	2
Amélioration faunistique et floristique des jachères agricoles	1401A00	9,2	1
	TOTAL	145,51 ha	23
Intitulé de la mesure	Code de la mesure	Surface contractualisée mètre linéaire	Nombre de contrats
Restauration et entretien de haies de moins de 2m de large	0601A01	1645	2
Restauration et entretien de haies d'une largeur comprise entre 2 et 5 mètres	0601A02	70	1
	TOTAL	1715 ml	3

3.3.1.2 Opération « Sauvetage du Rôle des Genêts »

En 2004, une opération « Sauvetage du Rôle des Genêts » a été mise en place avec la DIREN. Elle avait pour objectif d'aider au maintien de la fauche tardive dans les prairies contractualisées via l'OLAE Ramsar. 7 agriculteurs se sont engagés soit 25,43 ha de contractualisés en fauche tardive au 1^{er} juillet et 2,44 ha en fauche tardive au 15 juillet.

3.3.1.3 Analyse des CAD de 2004 à 2007

Les mesures proposées dans le DOCOB sont celles qui ont été identifiées comme étant nécessaires pour la préservation du site et des habitats et espèces présents. Dans le document d'objectifs figure 17 mesures CAD (Contrat d'Agriculture Durable). (*Cf. Annexe n° 3 p.8 à 10 Présentation des mesures CAD qui pouvaient être engagées sur le site n°50 et des MAEt actuellement contractualisables*).

De 2004 à 2007, 145,51 ha ont été contractualisés en CAD soit 17% de la surface agricole du site et 1715 mètres linéaires de haies ont été entretenus et/ou restaurés (tableau III). Au total 26 contrats agricoles ont été signés par 18 agriculteurs sur environ 65 au total sur le territoire ce qui représente 28% des agriculteurs de la zone.

Les contrats de fauche représentent 67,85 ha de surface contractualisée soit 47% de la contractualisation, les contrats en gestion extensive avec 68,46 ha constituent aussi 47% de la contractualisation et le reste (6%) correspond aux contrats pour l'amélioration des jachères.

Dispositif CAD suivi en MAEt

En 2007, à la fin du dispositif CAD, des mesures ont été poursuivies via l'engagement en MAEt. (*Cf. Annexe n° 3 p.8 à 10 Présentation des mesures CAD qui pouvaient être engagées sur le site n°50 et des MAEt actuellement contractualisables*).

Cependant, certaines mesures n'ont pas été suivies notamment les « actions linéaires » c'est-à-dire les mesures liées aux haies, mares, arbres isolés et bosquets. Les engagements unitaires prévus pour ce type de mesure dans le Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) n'étaient pas adaptés aux objectifs du site. En effet, la formule de calcul prend en compte le nombre d'année sur lesquels l'entretien ou la taille est requis(e), avec un cahier des charges obligeant d'effectuer un entretien et/ou une restauration chaque année ce qui n'est pas le but des actions du DOCOB.

La mesure 2001D00 : « Gestion extensive des prairies par la fauche et/ou le pâturage – fertilisation minérale interdite » n'a pas été reconduite en MAEt car son cahier des charges ne précise pas les dates de fauche ainsi il n'est pas adapté au site.

Les mesures 0303B01 et B02 concernant le maintien des chaumes de maïs pour le gainage de l'avifaune n'ont pas été continuées en MAEt car ce sont des mesures qui favorisent entre autre la production de maïs. En effet, après avoir maintenu jusqu'au 15 mars les chaumes de maïs sur une parcelle, les possibilités d'ensemencer avec une autre culture sont réduites. L'agriculteur peut soit faire du maïs, soit de l'orge de printemps qui ne convient pas n'ont plus du fait que l'arrivée des Grues cendrées dans la région correspond au semis de cette culture entraînant de nombreux dégâts dans les champs.

3.3.1.4 Analyse des MAEt de 2007 à 2011

Sur le site Natura 2000 « Prairie de la Voire et de l'Héronne », les mesures Agro-environnementales retenues ont pour objectif d'inciter des pratiques extensives sur les prairies de fauche et les prairies pâturées (fertilisation, chargement, date et pratique de fauche ...) pour maintenir des habitats favorables.

En 2007 et 2008, 4 MAEt étaient proposées et depuis 2009, 6 MAEt différentes sont suggérées aux agriculteurs pour une contractualisation.

Depuis 2007, au sein du site Natura 2000 n°50, 247,85 ha sont engagés en MAEt (tableau IV) avec 24 agriculteurs différents ce qui représente 37 % des agriculteurs de la zone et 29 % de la surface agricole du site.

Tableau IV : Bilan des MAEt contractualisées de 2007 à 2011

Intitulé de la mesure	Code de la mesure	Surface contractualisée en ha	Nombres de contrats
Fauche tardive au 01/07	CA-NA50-HF1	115,3	17
Fauche tardive au 15/07	CA-NA50-HF2	70,63	9
Gestion extensive des pâtures sans fertilisation	CA-NA50-HP2	38,8	4
Gestion extensive des pâtures avec limitation de la fertilisation	CA-NA50-HP3	7,5	1
Création et entretien d'un couvert floristique et/ou faunistique	CA-NA50-AU1	15,62	2
Gestion extensive des pâtures avec limitation de la fertilisation	CA-NA50-HP1	0	0
Reconvertir des terres arables en herbages, avec gestion en retard de fauche à partir du 1er juillet	CA-NA50-HF3	0	0
Reconvertir des terres arables en herbages et supprimer la fertilisation	CA-NA50-HE1	0	0
	TOTAL	247,85 ha	33

Evolution des mesures et des cahiers des charges

La mesure CA-NA50-HP1 : « Gestion extensive des pâtures avec limitation de la fertilisation » était proposée à la contractualisation en 2007 puis elle a été remplacée pour les années 2009, 2010 et 2011 par la mesure CA-NA50-HP3 qui a le même intitulé. Au niveau du cahier des charges on note des modifications concernant le chargement qui passe de 1,8UGB/ha/parcelle engagée en chargement instantané à 1,4 UGB/ha en chargement annuel. De plus, la mesure CA-NA50-HP3 précise la limitation de la fertilisation totale en potassium et en phosphore alors qu'aucune indication n'était mentionnée pour la mesure CA-NA50-HP1.

La mesure CA-NA50-HF3 : « Reconvertir des terres arables en herbages, avec gestion en retard de fauche à partir du 1er juillet » était proposée en 2008 aux agriculteurs puis elle a été substituée par le mesure CA-NA50-HE1 : « Reconvertir des terres arables en herbages et supprimer la fertilisation » pour les années 2009,2010 et 2011 pour laquelle le respect de la période d'interdiction de fauche et de pâturage du 1^{er} mars au 30 juin inclus a été supprimé. Aucune de ces deux mesures n'a été contractualisée sur le site Natura 2000 n°50.

Le cahier des charges de certaines des MAEt a évolué au fur et à mesure des années afin de l'adapter au mieux au territoire dans lequel elles vont s'appliquer. C'est pourquoi des mesures ont été modifiées et améliorées.

3.3.1.5 Analyse des mesures contractualisées de 2004 à 2009 (validité du DOCOB)

Lors de la rédaction du DOCOB, des objectifs d'engagement de surface supplémentaire à atteindre au bout des 6 années du DOCOB et des contrats à reconduire ont été fixés pour 12 mesures CAD.

Le tableau V présente le bilan des mesures contractualisées de 2004 à 2009.

On constate que trois objectifs d'engagement supplémentaire de surface (OESS) ont largement été atteints (fauche tardive au 15/07, amélioration des jachères et gestion extensive des prairies sans fertilisation) avec plus de 145 % de surface engagée par rapport aux objectifs d'engagement du DOCOB. 2 OESS soit 16% ont été partiellement atteints c'est-à-dire que l'engagement supplémentaire de surface n'est pas parvenu totalement à son maximum.

A noter cependant que sur les autres mesures CAD, 7 soit 58% non pas atteints leur objectif d'engagement supplémentaire. En effet, aucun contrat n'a été engagé pour ces mesures

Néanmoins, même si tous les objectifs du DOCOB en terme de contractualisation n'ont pas été atteints, l'ensemble des surfaces engagées représente 110% de réalisé. Ainsi le bilan pour 2004-2009 est très bon avec 320,65 ha d'engagés au total. Les objectifs d'engagement supplémentaire de surface fixés dans le DOCOB ont donc été atteints.

Tableau V : Bilan des mesures contractualisées de 2004 à 2009

Intitulé de la mesure	Code de la mesure	Surface contractualisée en ha	Nombre de contrats	Objectif du DOCOB	% réalisé
Fauche tardive 01/07	1806F03 puis HF1	101,36	17	132	73,00%
Fauche tardive 15/07	1806F04 puis HF2	86,5	15	33	262,00%
Amélioration des jachères	1401A00 puis AU1	23,73	2	7	339,00%
Gestion par la fauche et/ou le pâturage	2001D00 et 2001A00	36,91	3	73	51,00%
Gestion extensive des prairies sans fertilisation	2002D00 puis HP2	64,65	5	44	147,00%
Gestion extensive des prairies avec limitation de la fertilisation	HP3	7,5	1	/	/
	TOTAL	320,65	43	289	110%

Si l'on analyse par type de gestion, la contractualisation en fauche est très bonne avec 187,86 ha d'engagés pour un objectif du DOCOB de 165 ha soit 114% de réalisé. De plus, la répartition actuelle en fauche tardive au 01/07 et celle au 15/07 permet de créer des zones de refuges étant donné que toutes les prairies ne sont pas fauchées en même temps. Ceci peut-être notamment favorable aux passereaux prairiaux et au Rôle des Genêts.

De plus, il y a très peu de site Natura 2000 dans l'Aube où le taux de contractualisation en fauche tardive est aussi élevé ce qui est positif pour le site Natura 2000 n°50.

La mesure concernant l'amélioration des jachères a largement atteint son objectif (339% de réalisé) mais très peu de surface ont été contractualisée (23,73ha) alors que cette mesure est

très favorable pour les espèces de faune du site (Râle des genêts, Pipit farlouse, Tarier des prés, Bruant proyer). En effet, les couverts herbacés diversifiés constituent des habitats favorables pour les ces espèces et notamment pour leur reproduction ou leur alimentation. Ils présentent également une diversité floristique importante. La valorisation de ces parcelles et la remise en herbe de terres arables apportent un avantage indéniable pour la préservation de la biodiversité, d'autant que leur superficie est toujours en constante régression dans la région.

A partir de 2009, les contrats souscrits en 2004 pouvaient être reconduits. Ainsi, deux contrats en fauche tardive au 01/07 ont été reconduits, un en fauche tardive au 01/07 et un en fauche tardive au 15/07. Un autre contrat engagé pour une amélioration de jachère a été reconduit avec une augmentation de 8,33 ha. Au total 27,03 ha ont été engagés suite à des renouvellements.

Ainsi, d'un point de vue qualitatif, la reconduction des contrats a permis d'augmenter la superficie de zone fauchée après le 14 juillet et donc sûrement de préserver bon nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs dont certains sont menacées (Râle des Genêts).

3.3.1.6 Bilan contractualisation en 2011 (2007 à 2011)

Actuellement sur le site Natura 2000 n°50, 294,22 ha sont contractualisés soit 34% de la superficie agricole du site. 33% de cette contractualisation soit 95,02 ha sont issues de reconduction des contrats de 2004, 2005 et 2006.

Au total 22 agriculteurs se sont engagés dans la démarche ce qui représente environ 34% des agriculteurs présents sur le territoire.

La reconduction des contrats a été très bénéfique. En effet, elle a induit une augmentation de surface contractualisée en fauche après le 1^{er} juin et après le 14 juillet ainsi qu'une augmentation des contrats engagés en amélioration de jachère (tableau VI). Ceci permet de préserver les espèces de faune et de flore inféodées aux prairies humides.

Tableau VI : Comparaison des surfaces contractualisées entre 2004-2008 et 2007-2011 pour trois mesures.

	Surface contractualisée de 2004 à 2008 en ha	Surface contractualisée de 2007 à 2011 en ha
Fauche tardive au 1er juin	93,36	115,3
Fauche tardive au 14 juillet	61,78	75,05
Amélioration des jachères	9,2	15,62

Bilan général :

On constate que la plupart du temps, ce sont les mêmes agriculteurs qui contractualisent des mesures d'une année sur l'autre. Lorsqu'un agriculteur s'engage dans une ou plusieurs mesures pour 5 ans, de façon générale les années suivantes, il va engager de nouvelles mesures sur d'autres parcelles.

De plus, certains agriculteurs suivent la démarche de contractualisation depuis très longtemps. Ils ont des parcelles engagées depuis l'OLAE Ramsar. En effet, sur les 16 agriculteurs engagés dans le dispositif OLAE, seulement 4 soit 25% n'ont pas reconduits de parcelles dans les autres dispositifs.

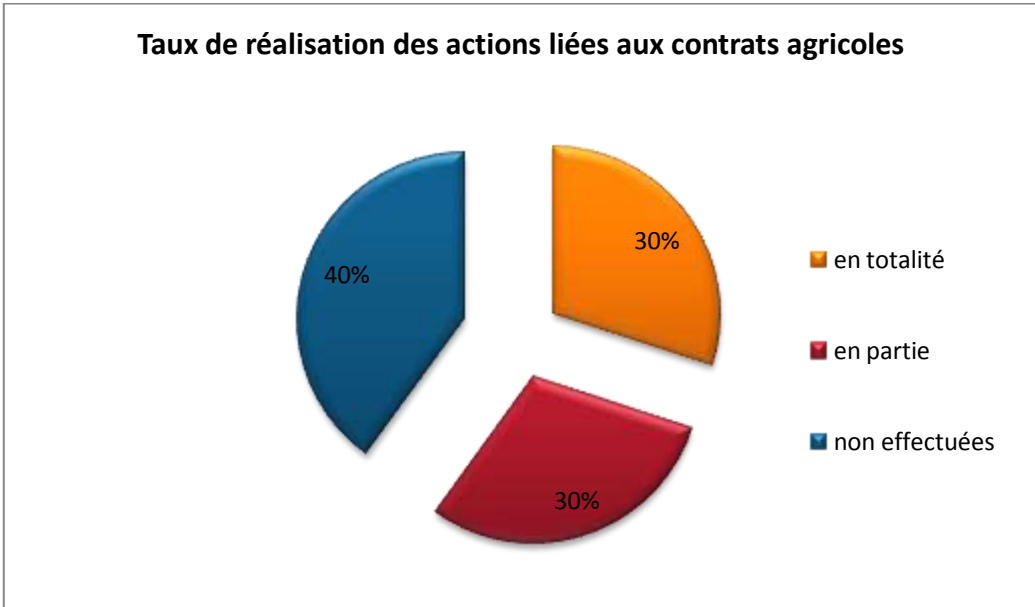


Figure V : Représentation du taux de réalisation des actions liées aux contrats agricoles

A ces mesures s'ajoute la PHAE 2 (Prime Herbagère Agro-environnementale) qui a été contractualisée par un agriculteur sur 16,38 ha en 2008. Très peu d'agriculteurs peuvent souscrire cette mesure car ils ne remplissent pas certaines des conditions notamment d'avoir une part supérieure à 70 % d'herbe dans la SAU et un seuil de chargement inférieur à 1,8 UGB par hectare de surface herbagère.

L'ouverture d'autres sites Natura 2000 (n°203 « Etang de la Horre », n° 204 « Herbages, cultures des vallées de la Voire, Héronne et Laines » et la ZAP « Prairies humides du Parc de la Forêt d'Orient » pour la contractualisation à coté du site n°50 « Prairies de la Voire et de l'Héronne » a permis de favoriser 50% en plus de contrats pour 2011 soit environ 20 ha. En effet, lorsqu'un agriculteur engage une des ces parcelle dans une MAEt il a des obligations complémentaires à la conditionnalité qui sont :

- faire un bilan global de fertilisation azotée
- tenir un cahier d'épandage pour le phosphore organique
- réaliser un plan de fumure pour le phosphore organique
-

Ainsi, il est souvent réticent et ne s'engage pas pour quelques hectares voire même quelques ares. C'est pourquoi, lorsque l'agriculteur possède d'autres parcelles en Natura 2000 sur d'autres sites, la contractualisation devient plus intéressante et les obligations complémentaires sont moins contraignantes.

- Bilan des Fiches Actions relatives aux contrats agricoles

Dans le cadre du DOCOB, il était possible de contractualisées 17 mesures CAD différentes pour 10 actions. Au total, seulement 7 mesures CAD ont été engagées (Tableau III). Chaque mesure est reliée à une Fiche Action correspondante ce qui a permis d'évaluer chaque action suivant le modèle présenté en figure IV (recto de la page9), et d'analyser leur taux de réalisation (Figure V).

Ainsi, 60 % des actions qui permettent d'engager des contrats agricoles ont concrètement été déclinées sur le terrain. Sur les 10 Fiches Actions, 4 n'ont pas du tout été mises en place sur le terrain (Terres labourables 1 et 3, Mares et Arbres isolés). Cependant, même si ce taux n'est pas très élevé, on constate que la surface de contractualisation est correcte (145,51 ha de contractualisés sur 2004-2007 et 1715 ml linéaire de haies engagés). Les objectifs des autres Fiches Actions ont été atteints ou partiellement grâce à la contractualisation de CAD.

3.3.2 Animation en milieu forestier

Lors de la rédaction du DOCOB, 5 mesures forestières ont été retenues pour 3 actions différentes. Aucun contrat forestier n'a été souscrit dans la période d'animation du DOCOB. Cependant, les acteurs forestiers ont été informés et sensibilisés lors de réunions d'informations et de sorties terrain. (Cf. *paragraphe 3.5.3 Organisations de réunions d'informations ou de manifestation*). Malheureusement ces réunions et sorties n'ont pas permis d'aboutir à de la contractualisation.

En 2007, un travail a été réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne Ardenne (CRPF) pour recenser l'ensemble des propriétaires forestiers du site concerné afin de faciliter d'éventuelle contractualisation.

Tableau VII : Etudes réalisées depuis 2006

Etudes réalisées	Organismes	Années	Fiche Action correspondante
Inventaires Cordulie à corps fin	CPIE Pays de Soulaines	2006 et 2009	Etude 1
Inventaires Agrion de Mercure	CPIE Pays de Soulaines	2006	Etude 1
Compléments d'inventaires sur les chiroptères d'intérêt communautaire	CPNCA	2009	Etude 2
Suivi phytosociologique de la gestion menée sur les habitats prairiaux	CPNCA	2007 et 2008	Suivi 1
Suivi avifaunistique de la gestion menée sur les habitats prairiaux	LPO Champagne Ardenne	2006	Suivi 2
Suivi des effets de la gestion des prairies de la fauche sur les orthoptères	CPNCA	2008	Suivi 3
Suivi de l'évolution de l'emprise des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site	CPNCA	2011	Suivi 5
Etude sur la reproduction du Courlis cendré sur la Vallée de la Voire	CPIE Pays de Soulaines	2010	Aucune

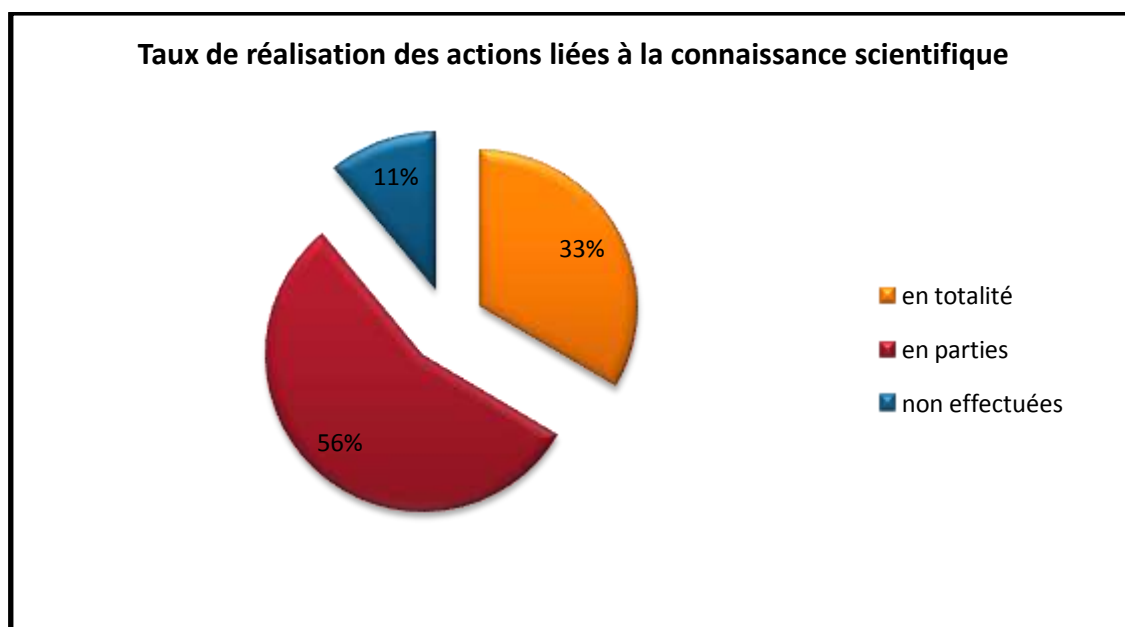


Figure VI : Représentation du taux de réalisation des actions liées à la connaissance scientifique

Il semblerait que la contractualisation en milieu forestier est très souvent difficile à mettre en place du fait notamment du morcellement des propriétés et d'un nombre considérable de propriétaires différents.

Chacune des actions forestières prévues dans le DOCOB a été évaluée grâce à la Fiche Action qui lui est rattachée. Etant donné qu'aucune mesure n'a été contractualisée sur le terrain, 0% des actions qui permettent d'engager des contrats forestiers ont été concrètement déclinées sur le terrain.

3.3.3 Animation de la Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 du site n°50 « Prairies de la Voire et de l'Héronne » a été rédigée en 2008 par l'ensemble des partenaires du site (CPNCA, LPO, CPIE, ADASEA) et finalisée en 2009. Au jour d'aujourd'hui, elle n'a toujours pas été validée, pour cela le COPIL doit se réunir et l'approuver.

Par la suite, les propriétaires souhaitant adhérer volontairement en faveur d'une gestion courante et durable pourront signer cette charte. La charte Natura 2000 n'ouvre pas droit à une rémunération mais elle permet toutefois d'être exonérée sur la taxe foncière sur le foncier non bâti.

3.3.1 Animation foncière

Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardenne (CPNCA) qui est l'un des partenaires de la Chambre d'Agriculture de l'Aube gère une partie du site Natura 2000 n°50. Il possède une convention de gestion avec 3 agriculteurs qui ont eu même un bail emphytéotique sur ces parcelles communales. Un accord est alors conclu chaque année entre les éleveurs et le Conservatoire quand à la date de fauche, généralement fixée au alentour du 10 juillet.

3.4. Suivis scientifiques et techniques

Dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB sur la période 2004-2010, différentes études ont été réalisées. Le tableau VII fait état des études effectuées sur le site depuis 2006.

On peut considérer que 89 % des actions concernant la connaissance scientifique ont concrètement été déclinées sur le terrain, de façon plus ou moins complète. (Figure VI) Seulement l'étude sur le peuplement piscicole n'a pas été mise en place. Il n'est pas évident d'effectuer une telle action sur une partie d'un cours d'eau. Cependant, elle pourrait se faire à l'échelle du bassin versant dans le cadre d'une gestion globale des rivières Voire et Héronne (par exemple contrat de rivière).

Globalement, le taux de réalisation des actions concernant l'amélioration des connaissances du site est très bon. De plus, une action complémentaire qui n'était pas prévue dans le DOCOB a été effectuée. Il s'agit de l'étude sur la reproduction du Courlis Cendré sur la vallée de la Voire.

Tableau VIII : Présentation des connaissances acquises et des nouvelles données

Domaine	Connaissances issues du DOCOB	Données issues des études réalisées au cours du DOCOB
Odonates	29 espèces	4 nouvelles espèces découvertes en 2006 : le Gomphe à pinces l'Agrion à longs cercoïdes la Libellule écarlate l'Orthétrum à stylets blancs
Chiroptères	13 espèces	7 nouvelles espèces le Grand Murin la Noctule de Leisler le Murin à moustaches le Murin d'Alcatheé la Barbastelle le Grand rhinolophe la Pipistrelle de Nathusius
Orthoptères	20 espèces	5 nouvelles espèces <i>Chorthippus biguttulus</i> le Conocéphale gracieux le Phanéroptère commun le Tétrix des clairières la Sauterelle ponctuée
Oiseaux	100 espèces 57 espèces nicheuses	39 espèces prairiales dont 32 nicheuses
Amphibiens	6 espèces dont 2 probables	
Reptiles	2 espèces	
Poissons	19 espèces	
Lépidoptères	20 espèces	
Autres mammifères	34 espèces	
Habitats	20 habitats dont 4 d'intérêt communautaire et 1 prioritaire	
Flore	116 espèces	

Tableau IX : Etat des connaissances dans le domaine faunistique

Domaines	Etat des connaissances		Année de l'étude ou de l'inventaire
	2001	2010	
Odonates	++	↗	2001, 2002, 2006
Chiroptères	++	↗	2001, 2009
Autres mammifères	+	=	2001
Orthoptères	++	↗	2001, 2006, 2007 2008
Oiseaux	++	↗	2001, 2006, 2010
Amphibiens	++	=	2001
Reptiles	+	=	2001
Poissons	++	=	1993, 1998
Lépidoptères rhopalocères	++	=	2001
Lépidoptères hétérocères	0	0	/
Coléoptères	0	0	/

Tableau X : Etat des connaissances dans le domaine floristique

Domaines	Etat des connaissances		Année de l'étude ou de l'inventaire
	2001	2010	
Habitats naturels	++	↗	2001, 2007, 2008
Espèces végétales	++	↗	1982, 2001, 2007, 2009

Légende pour « état des connaissances »

0 : aucune connaissance sur ce taxon

+: donnée ponctuelle

++ : inventaire réalisé

= : aucune donnée supplémentaire depuis 2001 (aucun suivi, aucun inventaire)

↗ : augmentation des connaissances

Cependant, l'action « Suivi de l'évolution de l'emprise des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site » aurait dû être effectuée en milieu de période afin d'évaluer l'influence des actions mises en œuvre sur les habitats et les espèces du site. Et non en fin de validité du DOCOB.

De plus, aucune cartographie de l'état de conservation des habitats n'a été réalisée durant la phase d'élaboration du DOCOB. Ce travail aurait dû être effectué dans les premières années de validité du DOCOB afin d'obtenir un état initial du site. Néanmoins, cette étude a été mise en place sur l'habitat Prairie de fauche en 2007-2008. Il doit être réalisé sur les autres milieux durant l'année 2011. Malheureusement, le recul n'est pas suffisant pour analyser l'impact de la gestion effectuée.

Le tableau VIII présente le détail des connaissances actuelles dans les différents domaines étudiés sur le site Natura 2000 et des nouvelles données acquises.

La connaissance globale de la faune du site Natura 2000 « Prairies de la Voire et de l'Héronne » est moyenne (tableau IX), certains groupe d'espèces non pas été réétudiés depuis la validation du DOCOB en 2004 et d'autres non jamais été prospectés (lépidoptères hétérocères et coléoptères). Alors que le besoin de réactualisation des données est constant. Cependant, quelques domaines (odonates, chiroptères, oiseaux et orthoptères) ont été inventoriés et suivis sur plusieurs années. Ainsi, on possède une connaissance globale et récente au niveau de la diversité spécifique de ces groupes d'espèces. De plus, l'influence des pratiques agricoles a été étudiée sur les orthoptères et les passereaux prairiaux.

L'amélioration des connaissances dans le domaine floristique concerne les habitats naturels et les espèces végétales (tableau X). En 2007 et 2008, les habitats prairiaux de fauche ont été identifiés sur le site et leur état de conservation a été évalué. De plus, cette étude a permis de réaliser des relevés phytosociologiques au sein de l'habitat « prairie de fauche ». Ce suivi doit être effectué prochainement sur les autres habitats du site Natura 2000.

D'autres travaux ont été réalisés pour permettre une cohésion entre le travail de chaque partenaire et obtenir un travail en commun exploitable.

Une cartographie avec des numéros sur l'ensemble des parcelles du site a été mise en œuvre. Chaque parcelle du site Natura 2000 a été cartographiée suivant un code précis : les 3 premières lettres de la commune dans laquelle se trouve la parcelle suivi d'un numéro. Cette cartographie permet par exemple de faciliter la transmission des données pour les parcelles contractualisées en MAEt lorsqu'un des partenaires engage la parcelle et qu'il transmet les informations aux autres partenaires. Le CPIE du Pays de Soulaines s'en ai servi pour contacter les agriculteurs qui avaient des parcelles concernées par l'étude sur les orthoptères. Le CPNCA l'a également utilisée pour réaliser la cartographie de l'état de conservation des prairies de fauche.

De plus, une fiche de diagnostic des parcelles a été réalisée en commun avec les partenaires. Elle permet d'avoir un récapitulatif des parcelles contractualisées et d'obtenir une conduite précise des prairies du site.

3.5. Information, sensibilisation et communication

3.5.1 Les outils de communication

L'information à destination du grand public est réalisée en partie par le biais de bulletin d'information et d'articles de presse.

En 2005, une diffusion d'un bulletin de liaison auprès des acteurs locaux sur les préconisations du DOCOB a été effectuée. Ce bulletin a été envoyé aux acteurs locaux (environ 100) et déposé dans les différentes mairies des communes concernées. (150 exemplaires). De plus, la synthèse du DOCOB a été transmise aux acteurs locaux (100 exemplaires) et 50 ont été déposés dans les mairies.

Depuis la validation du DOCOB, deux bulletins d'informations ont été édités. En 2008, un document pédagogique sur les espèces faunistiques remarquables du site Natura 2000 n°50 et en 2009 un document pédagogique sur les espèces végétales remarquables du site. Ces bulletins d'informations sont envoyés aux agriculteurs de la zone, aux maires des communes concernées et aux acteurs locaux ce qui représente environ 80 personnes.

En général, chaque sortie terrain est annoncée dans la presse locale ou dans la Revue Agricole de l'Aube. Cependant, les articles de presse n'ont pas été conservés ce qui ne permet pas de faire de bilan.

3.5.2 Prises de contacts avec les partenaires

La Chambre d'Agriculture de l'Aube a été désignée comme structure animatrice du site Natura 2000 n°50. Cependant, elle travaille en étroite collaboration avec différents partenaires techniques et scientifiques : la LPO Champagne Ardenne, le CPIE du Pays de Soulaines, le CRPF Champagne Ardenne, le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardenne, la Direction Départementale des Territoires de l'Aube, la DREAL Champagne Ardenne.

Cependant d'autres organismes sont parfois amenés à travailler sur le site comme l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) mais il n'y a aucun échange de données, de lien entre les organismes et la Chambre d'Agriculture. Ceci est regrettable puisqu'ils possèdent des données qui pourraient être mutualisées et servir à la Chambre d'Agriculture mais aussi aux autres organismes (CPIE, LPO Champagne Ardenne, ...). De plus, certaines actions pourraient être réalisées en commun notamment le comptage des Râles des Genêts.

3.5.3 Organisations de réunions d'informations ou de manifestation

Pour présenter le site Natura 2000, la Chambre d'Agriculture de l'Aube avec l'aide de ses partenaires (CPIE du Pays de Soulaines, CPNCA, LPO Champagne-Ardenne, CRFP) a organisé différentes réunions d'informations et des visites de terrain. Le tableau XI présente le bilan de cette animation.

Tableau XI : Nombre de réunions d'informations et des visites de terrain effectuées par années

Années	Nbre de réunions d'informations		Nbre de visite de terrain	
	Milieu agricole	Milieu forestier	Milieu agricole	Milieu forestier
2005	1			
2006				
2007	2	1	1	1
2008	1		1	1
2009	2	1	2	
2010	1		1	1
Total	7	2	5	3
		9		8

Les réunions d'informations ont permis d'informer et de sensibiliser les acteurs du monde agricole et forestier, de présenter les MAE territorialisées aux exploitants agricoles. Les visites de terrain ont fait découvrir la faune et la flore présente sur le site et permettent d'expliquer les pratiques de gestion mises en place.

Les sorties terrain ont mobilisé en moyenne 20 participants par sortie ce qui prouve l'intérêt pour la population locale de découvrir le site Natura 2000, sa faune et sa flore. De plus, les échanges lors des sorties de terrain et les réunions d'informations entre les agriculteurs, la population locale et les naturalistes sont importants et constructifs. Ils permettent à chacun de s'exprimer sur les attentes, objectifs, enjeux liés à Natura 2000.

L'information, la communication et la sensibilisation ont d'avantage été privilégiées auprès des agriculteurs et éleveurs que pour les propriétaires forestiers. En effet, 7 réunions d'informations et 5 sorties de terrain auprès des agriculteurs ont été réalisées contre 2 réunions et 3 sorties de terrain auprès des forestiers. Ceci peut-être expliqué par le fait que la contractualisation en milieux forestiers est très difficile et que les mesures sont peu adaptées à ce type de milieu. Ainsi, la priorité a été d'informer et de sensibiliser les agriculteurs.

Il est à noter cependant que les agriculteurs sont souvent des propriétaires forestiers ainsi ils sont tout de même sensibilisés et informés.

3.5.4 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

L'animatrice actuelle du site Natura 2000, Christine MATHIEU, a participé à plusieurs formations et à des journées d'échanges techniques dispensées par l'ATEN (l'Atelier Technique des Espaces Naturels) sur le thème de la rédaction des DOCOB, des corridors écologiques. De plus, elle a effectué des journées avec le réseau DREAL où l'ensemble des opérateurs des sites Natura 2000 de la région Champardennaise était présent. Des réunions organisées par la DDT dans le cadre de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) ont aussi eu lieu. Elle a également réalisé une formation concernant le diagnostic de la biodiversité à l'échelle de l'exploitation agricole pour apprendre à utiliser la méthode IBIS.

3.6. Organisation de la gouvernance du site et gestion financière

3.6.1 Organisation de la gouvernance du site

3.6.1.1 Organisation de réunions du comité de pilotage

Le comité de pilotage (COPIL) s'est réuni le 11 mars 2003 dans le cadre d'un COPIL intermédiaire avant la validation du DOCOB qui a fait l'objet d'une autre réunion le 17 décembre 2003.

Une réunion pour valider la charte Natura 2000 devra être programmée afin de mettre en œuvre par le biais de la population locale les engagements prévus dans la charte.

3.6.1.2 Animation de groupe de travail

La Chambre d'agriculture collabore avec plusieurs partenaires (*cf. Paragraphe 3.5.2*) et effectue pour cela des réunions de concertation, de bilan. Depuis 2004, 12 réunions ont eu lieu sur les thèmes de la préparation des CAD, des projets de territoire, de l'animation pour l'année à venir, sur l'évaluation de la pertinence des MAE, le bilan de l'animation de chaque année.

Tableau XII : Bilan du financement des contrats agricoles sur 6 ans (2004 à 2009)

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
2004	2005	2006	2007	2008	2009
7509,048	7509,048	7509,048	7509,048	7509,048	
	8036,616	8036,616	8036,616	8036,616	8036,616
		7881,24	7881,24	7881,24	7881,24
			10271,58	10271,58	10271,58
			27432,96	27432,96	27432,96
				8378,07	8378,07
					20346,1
7509,048	15545,664	23426,904	61131,444	69509,514	82346,566
					259469,14

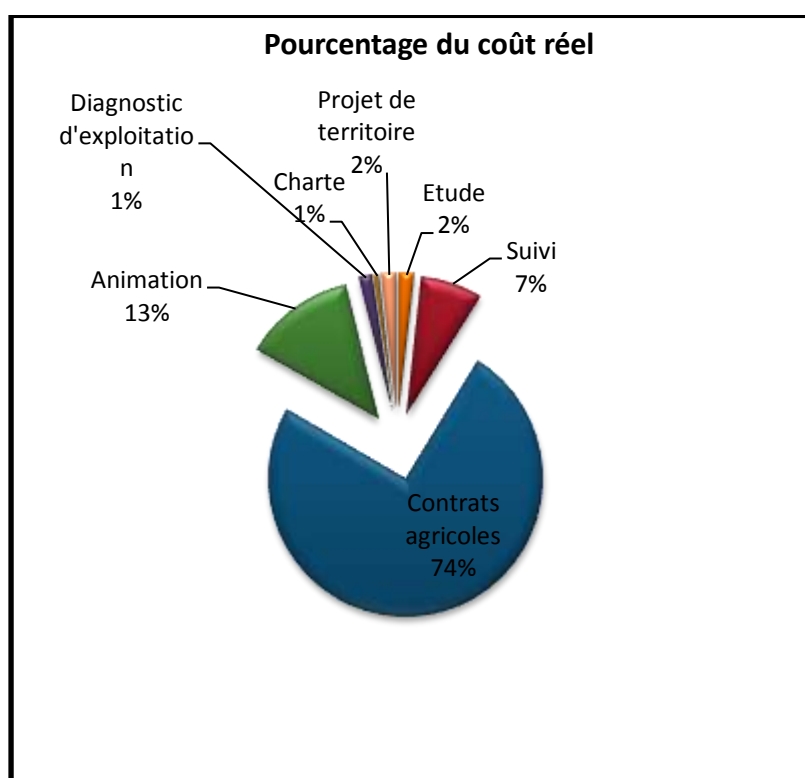
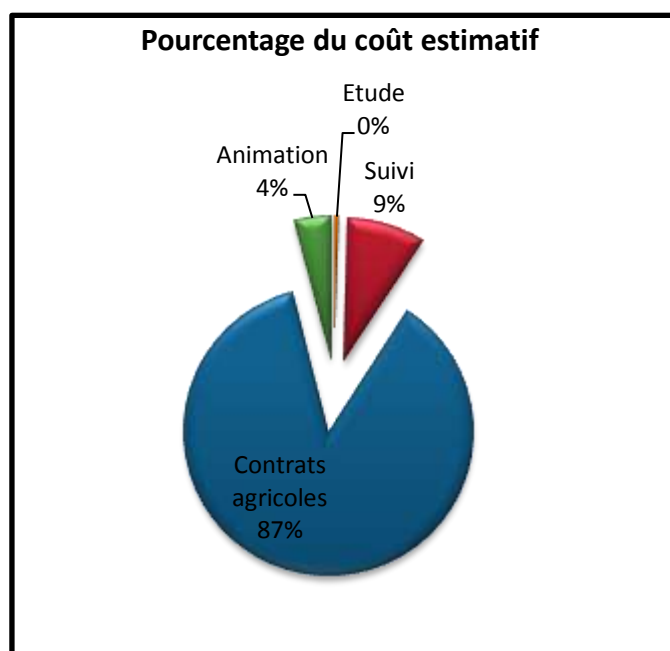


Figure VII : Représentation du coût estimatif et réel du financement du site Natura 2000 n°50.

Tableau XIII : Comparatif des coûts des opérations de 2004 à 2009

	Estimatif	Réalisé	Différence	% dépensé
Etude	2 200,00 €	5 792,00 €	3 592,00 €	263%
Suivi	47 550,00 €	24 795,00 €	-22 755,00 €	52%
Contrats agricoles	476 238,00 €	259 469,14 €	-216 768,86 €	55%
Animation	21 680,00 €	44 953,30 €	23 273,30 €	207%
Diagnostic d'exploitation		5 280,00 €		
Charte		2 177,70 €		
Projet de territoire		5 530,50 €		
TOTAL	547 668,00 €	347 997,64 €	-199 670,36 €	63,50%

Ces réunions permettent d'organiser la gouvernance du Site Natura 2000 n°50 et d'adapter chaque année l'animation en fonction des bilans et des décisions prises pour permettre une meilleure gestion du site.

3.6.1.3 Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

Les réunions de travail avec les services de l'Etat (DREAL, DDT) se font généralement en présence des partenaires. Elles abordent les thématiques des contrats agricoles (CAD, MAEt), des projets de territoire. De plus, les projets d'animation pour l'année à venir sont soumis pour être validés et le compte rendu d'animation de l'année précédente est présenté. Au préalable des échanges par mail sont nécessaires afin d'obtenir l'avis de chaque service notamment concernant le temps d'animation prévisionnel. Cette étape de travail administrative est chronophage.

3.6.2 Gestion financière de 2004 à 2009

Le budget initial est celui présenté dans le DOCOB. Il était de 547 668 €. Le budget réalisé est le définitif au niveau des dépenses réellement engagées de 2004 à 2009 soit 347 977,64 €. On a donc un excédent de 199 670,36 € par rapport à la prévision du DOCOB.

Remarque : Le budget initial présenté dans le DOCOB a été évalué de façon à ce que l'ensemble des contrats agricoles soit contractualisé la même année alors qu'il aurait fallu calculer un potentiel de surface à engager par année et ainsi exprimer le budget par année. Ainsi le budget du DOCOB n'est pas exact et il ne correspond pas aux réalités du terrain. C'est pourquoi des écarts aussi importants apparaissent entre le budget estimatif et le réalisé alors que les objectifs d'engagement du DOCOB ont été réalisés (Cf. paragraphe 3.3.1 Animation en milieu agricole).

Le financement des contrats agricoles a nécessité un budget de 259 469,14 € ce qui représente 74 % du budget total (tableau XII) soit en moyenne 43 244,86 €/an. Le deuxième budget le plus important est celui consacré à l'animation avec un total de 44 953,30 € ce qui représente 12 % du budget global. (Figure VII). Puis 7 % a bénéficié au suivi biologique du site, 2 % au diagnostic d'exploitation, 2 % au projet de territoire, 2 % aux études menées sur le site et 1 % pour la réalisation de la charte.

Les budgets alloués à l'animation et au suivi sont les deux budgets qui ont été dépassés. + 23 273,30 € pour l'animation et + 3592 € pour le suivi. (Tableau XIII)
Ramené à l'année, le budget annuel mis en œuvre représente en moyenne 57 996,27€/an. Exprimé à l'hectare (le site couvre 1084ha), cela représente 53,50 €/ha/an.

Les diagnostics d'exploitation préalable à l'engagement en MAEt, la réalisation d'une charte et des projets de territoire sont des actions qui étaient non programmées dans le DOCOB car elles n'étaient pas existantes lors de la rédaction de celui-ci. Le financement de ces trois actions est de 12 988 € soit moins 3,7 % du budget total.

On remarque que le coût d'animation technique et administratif du site est très faible comparativement aux montants mobilisés pour la gestion biologique du site (contrats agricoles).

L'ensemble des besoins financiers a été couvert par la Chambre d'Agriculture de l'Aube en tant qu'opérateur du site Natura 2000, par le biais des financements de l'Etat (MEEDDM) et de l'Europe : FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Le CPNCA, le CPIE, la LPO et le CRPF sont intervenus en tant que prestataires.

3.7. Bilan global de la mise en œuvre du DOCOB

3.7.1 Niveau d'avancement général

L'ensemble du DOCOB comporte 27 actions dont 12 prioritaires, 12 moyennement prioritaires et 3 secondaires.

Toutes ces actions ont été évaluées et classées dans une des catégories suivantes avec une logique particulière. Les actions sont considérées comme « totalement réalisées » lorsque toutes les actions prévues dans la fiche ont été réalisées sur le terrain. Elles sont classées dans la catégorie « en partie réalisées » lorsqu'une (ou plusieurs) des actions de la fiche n'a pas été déclinée sur le terrain. Et la catégorie « non effectuées » correspond au classement des Fiches Actions où aucune des actions prévues n'a été effectuée sur le terrain.

Au terme des 7 années de mise en œuvre (2004-2011), 67% des actions prévues dans le DOCOB ont été engagées (Figure VIII) :

- 30 % des actions sont totalement réalisées soit 8 actions sur 27
- 37 % des actions sont en parties réalisées
- 33 % des actions ne sont pas effectuées

Dans les 33 % d'actions non effectuées, on retrouve la plupart du temps des mesures CAD non souscrites.

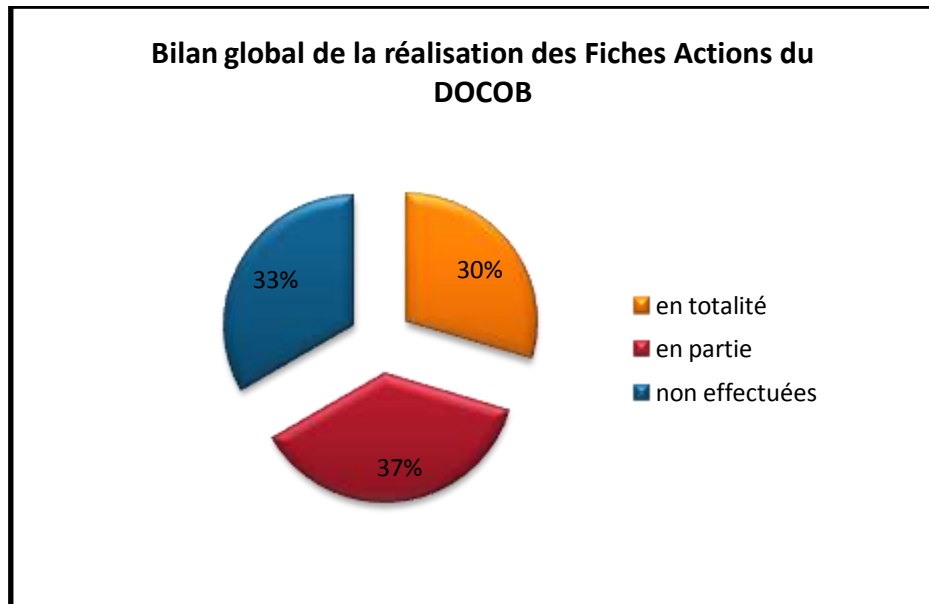


Figure VIII : Bilan global de la réalisation des fiches Actions du DOCOB

Lorsque l'on analyse la réalisation des actions en fonction de la priorité qui avait été attribuée dans le DOCOB (♣ : Utile pour aller plus loin, ♣♣ : Important, ♣♣♣ : Prioritaire et urgent), les actions définies comme « Prioritaires et urgentes » ont très bien été mises en œuvre sur le terrain avec 50% d'actions effectuées en totalité et 50% d'actions en parties effectuées.

Tableau XIV : Synthèse de la réalisation des actions en fonction des priorités fixées dans le DOCOB

Priorité fixée par le DOCOB	Nombre d'actions prévues dans le DOCOB	Actions effectuées en totalité		Actions effectuées en parties ou engagées		Actions non effectuées	
♣	3	0	0	0	0	3	100%
♣♣	12	2	17%	4	33%	6	50%
♣♣♣	12	6	50%	6	50%	0	0%
Total	27	8	26%	10	37%	9	37%

Tableau XV : Bilan de réalisation des objectifs du DOCOB en fonction de l'état de réalisation des Fiches Actions

Objectifs	Etat de réalisation et nombre de mesures de gestion			Bilan de réalisation des objectifs
	Effectuées en totalité	Effectuées en partie	Non effectuées	
Améliorer les connaissances du site Suivre la mise en œuvre du DOCOB	3	5	1	partiellement atteint
Sensibiliser et animer la phase de contractualisation des mesures du DOCOB	2	1		partiellement atteint
Maintenir les prairies de fauche et inciter à la fauche tardive Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité en prairies	2	3	1	partiellement atteint
Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité sur terres arables	1	1	1	partiellement atteint
Maintenir les boisements d'intérêt communautaire et les espèces associées			3	non atteint
Préserver les cours d'eau, les habitats aquatiques et les espèces associées	3	2	5	partiellement atteint

De plus, les actions définies comme « Importantes » ont aussi été largement engagées sur le terrain avec 50% d'actions effectuées en totalité et engagées en partie. (Tableau XIV).

Si l'on compare avec le site Natura 2000 « Moyenne Vallée du Rhône » où le nombre d'actions prévues est comparable avec le site « Prairies de la Voire et de l'Héronne ». Le site « Moyenne Vallée du Rhône » a un bilan de 37 % d'actions non réalisées, 8,5 % d'actions non évaluables, 35 % d'actions en partie réalisées et 19,5 % d'actions réalisées (Pissavin, 2004). Ainsi, le taux de réalisation de la mise en œuvre du DOCOB « Prairies de la Voire et de l'Héronne » est positif, le nombre d'actions en partie et totalement réalisées est plus important.

3.7.2 Synthèse de la réalisation des objectifs

Les actions planifiées dans le DOCOB du site Natura 2000 « Prairies de la Voire et de l'Héronne » découlent des objectifs de développement durable. Ainsi chaque Fiche Action a fait l'objet d'un bilan pour estimer le taux de réalisation de chaque objectif.

En effet, « la structure du DOCOB étant pyramidale, la mesure du taux de réalisation de chaque action permet également de mesurer le taux de réalisation des objectifs opérationnels et finalement de l'ensemble du DOCOB ». (Bernard, 2006). Le tableau XV présente la synthèse de la réalisation des objectifs du DOCOB en fonction de l'état de réalisation des Fiches Action.

Lorsque l'on analyse le taux de réalisation des objectifs du DOCOB, on constate que 83% des objectifs sont partiellement atteints et 17 % sont non atteints, aucun objectif n'est totalement atteint (Tableau XV). En effet, à chaque fois qu'une action est effectuée en partie, l'objectif est alors partiellement atteint. Le seul objectif qui est non atteint est dû au fait qu'aucune des actions correspondantes n'a été déclinée sur le terrain.

3.7.3 Cohérence du programme

3.7.3.1 Cohérence interne

Le principal enjeu sur les prairies de la Voire et de l'Héronne est la pérennisation des prairies humides, on ne peut que constater l'adéquation entre cet objectif et les actions mises en œuvre.

En effet, l'atteinte de cet objectif passe tout d'abord par le maintien de pratiques agricoles extensives pour éviter une intensification agricole qui engendrerait une forte diminution du cortège floristique et faunistique associé aux prairies humides. C'est dans cette optique que les travaux ont été réalisés.

La mise en place de fauche tardive après le 30 juin et après le 14 juillet permet notamment la reproduction de nombreuses espèces. De plus, le maintien du cortège floristique des prairies humides est possible grâce à la gestion extensive qui est effectuée (diminution de la pression de pâturage, diminution de la fertilisation voire interdiction).

Le bilan des actions réalisées au sein des prairies de la Voire et de l'Héronne ne laisse donc apparaître aucune contradiction.

3.7.3.2 Cohérence externe

La zone naturelle des prairies de la Voire et de l'Héronne est concernée par une autre politique d'aménagement du territoire et de gestion d'espaces naturels.

Un contrat global du bassin versant de la Voire et du Ravet a été réalisé après la validation du DOCOB en décembre 2007. Ainsi, il a été établi en tenant compte des objectifs définis dans le cadre de la politique Natura 2000. Les mesures d'actions programmées correspondent à certaines obligations du cahier des charges des MAEt proposées dans le DOCOB : implantation de zone en herbe, modification de l'assolement, limitation de la fertilisation minérale et organique. De plus, le financement de plusieurs actions dans le cadre du contrat global peut se faire à l'aide d'engagement unitaire que l'on retrouve également dans la construction des MAEt du DOCOB (COUVER 06, HERBE 04, HERBE 02).

D'une manière générale, les plans, projets, manifestations ou interventions sont susceptibles d'avoir un impact notable sur les habitats et/ou les espèces d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences. Si les conclusions de l'étude démontrent un impact négatif, le projet peut être stoppé.

Ainsi, les objectifs des autres interventions correspondent et contribuent à ceux de la politique Natura 2000 et ne sont pas en contradiction.

4. Propositions d'amélioration et enseignements

L'ensemble du document d'objectifs venant d'être évalué, différents éléments oubliés, présentant un manque d'explication et de précision ont pu être relevés. Ainsi des propositions d'améliorations concernant les objectifs du DOCOB, les enjeux de conservation ainsi que des pistes d'élaboration d'indicateurs de suivi vont être suggérées.

4.1. Objectifs et Fiches Action du DOCOB

Le contenu du DOCOB ne possède pas de tableau récapitulatif des objectifs de développement durable, opérationnels et des actions.

Cependant, certains objectifs de développement durable peuvent être associés, de nouveaux objectifs opérationnels peuvent être suggérés ainsi que de nouvelles Fiches Action. L'annexe n°4 p.11 à 12: *Propositions d'amélioration concernant les objectifs et les actions* fait la synthèse des propositions d'amélioration.

Deux intitulés d'objectifs de développement durable ont été modifiés. L'objectif A « Etude, suivi et évaluation » a été remplacé par « Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000 ». L'objectif B. « Animation, sensibilisation des acteurs locaux, poursuivre la concertation » est devenu « Intégrer la gestion du site dans son contexte local ». La reformulation des énoncés de ces objectifs de développement durable permet d'être plus précis sur ce que l'on souhaite atteindre.

De plus, les intitulés des objectifs opérationnels ont pu être modifiés afin de proposer de nouvelles actions. En effet, une action concernant de l'information et de la sensibilisation auprès du public local a été suggérée. Initialement dans le DOCOB, aucune action en faveur de la population locale n'était envisagée, ce point paraît essentiel notamment pour de future adhésion à la charte Natura 2000.

Tableau XVI : Récapitulatif des objectifs de développement durable et de leur niveau de priorité.

Objectif de développement durable		Niveau de priorité	Type d'objectif			
			Protéger	Entretienir	Restaurer	Communiquer
<u>A</u>	Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000	♣♣♣	×			
<u>B</u>	Intégrer la gestion du site dans son contexte local	♣♣♣	×			×
<u>C</u>	Conservation des habitats prairiaux et des espèces associées	♣♣♣	×	×		
<u>D</u>	Conservation des habitats aquatiques et habitats d'espèces (poissons, libellules) d'intérêt communautaire	♣♣♣	×	×		
<u>E</u>	Mettre en œuvre le document d'objectifs	♣♣	×	×	×	×
<u>F</u>	Conservation des habitats forestiers et des espèces associées	♣♣	×	×		

♣♣♣ Niveau de priorité très fort

♣♣ Niveau de priorité fort

Actuellement, la démarche du réseau Natura 2000 vise à prendre en compte les activités humaines dans le site Natura 2000. Certains projets pourraient toutefois nuire aux milieux naturels ; c'est pour cela qu'il convient de s'assurer que chaque projet n'engendre pas de dégradation du site. Ainsi, un objectif opérationnel « Assurer la cohérence entre les objectifs du DOCOB et les projets du territoire » est suggéré avec comme action « Identifier les projets potentiellement soumis à une évaluation d'incidences ».

La création d'un nouvel objectif de développement durable « Mettre en œuvre le document d'objectifs » est proposée. Grâce aux actions qui y sont associées, il permettrait d'animer le COPIL et de mettre en œuvre la charte Natura 2000. Ces actions n'étaient pas prévues dans le DOCOB initialement étant donné que lors de sa rédaction la charte Natura 2000 n'existait pas.

Les nouvelles actions proposées ont fait l'objet de la réalisation d'une Fiche Action pour chaque action. Elles sont détaillées en *annexe n° 5 p. 13 à 16 Présentation des nouvelles Fiches Actions*, le budget total de ces actions est d'environ 48 750€ ce qui représenterait 14% du budget total.

Après avoir suggéré des améliorations concernant les objectifs en général et les actions, une hiérarchisation des objectifs est proposée afin d'essayer de prioriser les enjeux de conservation.

4.2. Hiérarchisation des objectifs

Les objectifs de développement durable n'ont pas été hiérarchisés dans le DOCOB. Cependant, les Fiches Action ont été priorisées lors de la rédaction du DOCOB, ainsi la hiérarchisation des objectifs a été réalisée en partie en fonction de celle des Fiches Action. Cf. *Annexe n° 6 p. 17 à 18 : Hiérarchisation des objectifs de développement durable en fonction des priorités des Fiches Action*.

De plus, lorsque l'objectif de développement durable prend en compte des habitats d'intérêt communautaire, il est directement classé en niveau de priorité « très fort ». (Tableau XVI) Ainsi, l'objectif de développement durable n°1 est l'objectif prioritaire et le dernier est le moins prioritaire. Le but de cette hiérarchisation est d'aider l'opérateur à piloter la mise en œuvre du DOCOB et des actions qui en découlent.

4.3. Hiérarchisation des espèces

Dans le document d'objectifs, aucun niveau de priorité n'a été fixé pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Ainsi ce travail fait partie des pistes d'améliorations qui vont être suggérées.

Pour évaluer le niveau de priorité à affecter à chaque espèce d'intérêt communautaire, des recherches bibliographiques ont été effectuées afin de connaître l'ensemble des statuts de protection de chacune d'entre elle. Cf. *Annexe n°7 p.19 Statut de protection des espèces d'intérêt communautaire du site*. Puis en fonction du nombre de statut et de leur importance, un niveau de priorité a été établi.

Tableau XVII : Proposition d'un niveau de priorité pour les espèces d'intérêt communautaire

Espèces	Niveau de priorité
La Bouvière (<i>Rhodeus Amarus</i>)	②
L'Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	①
La Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	①
Le Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	①

Niveau de priorité : Fort (①), Moyen (②), Faible (③)

4.4. Propositions d'indicateurs de suivi

Dans le DOCOB, toutes les Fiches Actions ne présentent pas d'indicateur de suivi. Ainsi ce travail a été effectué car il constitue l'outil de base pour les futurs bilans annuels ou pour une future évaluation pluriannuelle. (Cf. Annexe n°8 p. 20 à 21 : *Tableau de présentation des indicateurs de suivi par action*). Les indicateurs de suivi permettent de savoir ce qui a été réalisée concrètement sur le terrain pour chaque action. On retrouve souvent les mêmes indicateurs à savoir le nombre de contrats signés, la superficie contractualisée, le nombre de réunions organisées, le montant total de l'action....

4.5. Proposition pour la modification du périmètre

Le périmètre actuel du site Natura 2000 « Prairies de la Voire et de l'Héronne » fait suite à différentes ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Faunistique), (Prairies du bassin de la Voire 210000163, Prairies de Lentilles 210000164, Prairies d'Hampigny-Montmorency 210000165). Le périmètre de ces ZNIEFF ayant servi de base pour mettre en place le site Natura 2000 n°50.

Cependant, il présente plusieurs incohérences :

- il ne se superpose pas exactement aux "limites naturelles" : cours d'eau, fossés, chemins, limites entre occupations du sol différentes.
- il coupe des parcelles présentant de part et d'autre des habitats naturels identiques, d'intérêt communautaire ou non.

De ce fait, certaines parcelles ne sont concernées que pour quelques ares par Natura 2000, alors que d'autres ont un pourcentage très faible de leur surface exclue du site. Cela rend difficile la gestion de ces parcelles, notamment l'engagement dans des mesures de gestion via des contrats Natura 2000.

Ainsi, le tracé d'un nouveau périmètre est proposé en annexe n°9 p. 22 à 23 : *Proposition d'un nouveau périmètre MAEt pour le site n°50*.

Le périmètre proposé a été établi suivant différentes règles. Lorsqu'une parcelle est coupée en deux, elle est incluse en entier dans le zonage suivant le registre parcellaire cadastral. De plus, la proposition du nouveau périmètre respecte les « limites naturelles ».

Action Gestion Extensive des Prairie 2	Priorité : ♦♦♦	Pâturage extensif																															
<p>Objectif de développement durable Conservation des habitats prairiaux et des espèces associées Conservation des habitats aquatiques et habitats d'espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>Objectif opérationnel : Maintenir les prairies de fauche et inciter à la fauche tardive Préserver les cours d'eau, les habitats aquatiques et les espèces associées</p>																																
<p>Objectif de la mesure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conserver un habitat potentiel du Cuivré des marais (reproduction, alimentation), en favorisant notamment les fleurs prairiales nectarifères (Menthes, Pulicaire, etc.) - Limiter les pollutions de l'eau d'origine agricole, condition indispensable au développement des populations de Bouvière, ainsi que d'Agrion de Mercure et de Cordulie à corps fin. - Maintenir l'habitat de la Directive « Rivières à renoncules » 																																	
<p>Habitats d'intérêt communautaire : Rivières à renoncules flottantes</p> <p>Autres habitats : Autres milieux prairiaux</p> <p>Espèces d'intérêt communautaire Cuivré des marais Agrion de Mercure Cordulie à corps fin Bouvière</p> <p>Autres espèces : Autres poissons Faune aquatique et prairiale</p> <p>Financement : Etat et Europe</p> <p>CAD 2002D00 : 241,20€/ha/an</p> <p>MAEt HP3 : 205€/ha/an HP2 : 261€/ha/an</p> <p>Maître d'œuvre Chambre d'Agriculture, ADASEA</p>	<p>Description de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pâturage obligatoire • Limiter la fertilisation organique à 65 unités N/ha/an • Ne pas apporter de fertilisation minérale • Ne pas affourager les animaux sur les parcelles contractualisées ou attenantes (sauf en cas de force majeure) • Ne pas désherber chimiquement (sauf vivaces) • Limiter le chargement moyen annuel à 1,6 UGB/ha sur les parcelles contractualisées. <p>Résumé de la mise en œuvre : Cette action pouvait faire l'objet de la signature de CAD entre les exploitants concernés et l'Etat avec la contractualisation de la mesure 2002D00. A la fin des CAD, deux MAEt ont poursuivies cette action. Depuis 2007 : Mesure HP2 : Gestion Extensive des Pâtures sans fertilisation. Depuis 2009 : Mesure HP3 : Gestion Extensive des Pâtures avec limitation de la fertilisation. Pour le cahier des charges des mesures se référer au DOCOB.</p> <p>Synthèse Cette action a été mise en œuvre sur le site via l'engagement dans l'OLAE Ramsar sur 37ha.</p> <table border="1" data-bbox="539 1205 1404 1509"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Années/Mesures</th> <th colspan="2">Pâturage avec fertilisation</th> <th>Pâturage sans fertilisation</th> </tr> <tr> <th>2002D00</th> <th>HP3</th> <th>HP2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2007</td> <td>3,78</td> <td></td> <td>26,94</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>27,77</td> <td></td> <td>6,16</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td></td> <td>7,5</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td></td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Sous total</td> <td>31,55</td> <td>7,5</td> <td>33,1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td colspan="2">39,09 ha</td> <td>33,1ha</td> </tr> </tbody> </table> <p>Au total 39,09 ha ont été contractualisés en « Pâturage avec limitation de la fertilisation » et 31,10 ha en « Pâturage sans fertilisation ».</p> <p>Action réalisée totalement</p>		Années/Mesures	Pâturage avec fertilisation		Pâturage sans fertilisation	2002D00	HP3	HP2	2007	3,78		26,94	2008	27,77		6,16	2009		7,5	0	2010		0	0	Sous total	31,55	7,5	33,1	Total	39,09 ha		33,1ha
Années/Mesures	Pâturage avec fertilisation			Pâturage sans fertilisation																													
	2002D00	HP3	HP2																														
2007	3,78		26,94																														
2008	27,77		6,16																														
2009		7,5	0																														
2010		0	0																														
Sous total	31,55	7,5	33,1																														
Total	39,09 ha		33,1ha																														
<p style="text-align: center;">Budget</p> <table border="1" data-bbox="172 1682 1417 1832"> <thead> <tr> <th>Budget prévisionnel</th> <th>Budget réalisé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mesure 2002D00 : 63 676,80 €</td> <td>Mesure 2002D00 : 38049,3€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL : 63 676, 80€</td> <td>Mesure HP2 : 43195,5€</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Mesure HP3 : 7687,5€</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total : 88932,3€</td> </tr> </tbody> </table>			Budget prévisionnel	Budget réalisé	Mesure 2002D00 : 63 676,80 €	Mesure 2002D00 : 38049,3€	TOTAL : 63 676, 80€	Mesure HP2 : 43195,5€		Mesure HP3 : 7687,5€		Total : 88932,3€																					
Budget prévisionnel	Budget réalisé																																
Mesure 2002D00 : 63 676,80 €	Mesure 2002D00 : 38049,3€																																
TOTAL : 63 676, 80€	Mesure HP2 : 43195,5€																																
	Mesure HP3 : 7687,5€																																
	Total : 88932,3€																																
<p>Indicateur de suivi : Contrats signés/en cours - Surface globale - Montant total</p>																																	
<p style="text-align: center;">Références bibliographiques</p> <p>JAMMART J., Novembre 2003, <i>Document d'Objectifs du site Natura 2000 n°50 « Prairie de la Voire et de l'Héronne »</i>, Document de compilation, 154 pp.</p>																																	

Figure IX : Modèle amélioré pour l'analyse des Fiches Action

4.6. Discussion générale

4.6.1 Les enseignements tirés du stage

Le stage au sein de la Chambre d'Agriculture de l'Aube m'a permis d'acquérir de nouvelles compétences dans de nombreux domaines.

En effet, j'ai approfondi mes connaissances concernant les politiques environnementales et plus précisément Natura 2000. Grâce à l'analyse de différents documents, j'ai développé une capacité de synthèse. La réalisation de rétro-planning m'a permis de m'organiser dans mon travail. J'ai dû prendre contact avec des personnes référentes concernant les évaluations de DOCOB, ainsi j'ai gagné de l'assurance et pris des initiatives. Ma maître de stage ayant de nombreuses responsabilités, j'ai dû être très autonome dans la réalisation de cette évaluation.

La structure dans laquelle j'ai effectué ce stage est très formatrice, j'ai rencontré de nombreuses personnes ayant des profils et des missions différentes. Elles ont partagé facilement leurs compétences. De plus, j'ai été invitée à participer à des réunions d'informations, des conférences et des réunions internes à la Chambre d'Agriculture. Ainsi, j'ai découvert la multiplicité des activités de la structure.

4.6.2 Le recul sur le travail

Le stage réalisé au sein de la Chambre d'Agriculture de l'Aube a permis d'évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Prairies de la Voire et de l'Héronne ». Cependant, certains éléments de ce dossier pourraient être améliorés.

Une analyse aurait pu être envisagée auprès des groupes de travail et de l'ensemble des membres du comité de pilotage pour connaître leur perception de la mise en œuvre du DOCOB et l'appropriation de la démarche (connaissance globale de Natura 2000, connaissance du patrimoine naturel d'intérêt communautaire du site, connaissances des actes de gestion favorables ou défavorables aux espèces et habitats d'intérêt communautaire, fonctionnement du site Natura 2000).

Ainsi, un questionnaire d'enquête aurait pu être envoyé à l'ensemble des personnes concernées. Cependant, ce travail nécessitant un temps important pour élaborer le questionnaire, l'envoyer et analyser les résultats, il n'a pas été effectué. Si le stage avait une durée de cinq mois, ce travail aurait pu être réalisé.

De plus, il aurait été intéressant de mener une enquête auprès des agriculteurs du site Natura 2000 afin d'obtenir leur avis concernant Natura 2000, s'ils sont informés de la démarche, sur la mise en œuvre de contrats Natura 2000, s'ils se sont engagés si oui, pourquoi,

Concernant le travail effectué, des améliorations peuvent être apportées au niveau du modèle d'analyse de la Fiche Action (Figure IV). En effet, une partie sur les indicateurs de suivi aurait pu être ajoutée. Le temps d'animation peut être supprimé car on retrouve les mêmes informations dans la partie « Budget ». De plus, le financement peut être détaillé, notamment les dispositifs concernés (CAD, MAEt). De façon générale, mettre en forme (soulignement, texte en gras) le fiche afin qu'elle soit plus claire. L'amélioration de la fiche est visible en Figure IX.

Ainsi, le lecteur dispose de l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension de l'action, de sa mise en œuvre sur le terrain et de son analyse.

CONCLUSION

Dans le cadre de ma formation en **Licence Professionnelle Gestion Agricole des Espaces Naturels Ruraux**, j'ai effectué mon stage au sein de la **Chambre d'Agriculture de l'Aube** (10).

L'objectif de ce stage était de **réaliser l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs** du site Natura 2000 « Prairies de la Voire et de l'Héronne ».

Ce premier bilan après 7 années de mise en œuvre, donne de **bons résultats**. Au niveau de l'exécution des mesures, **67% d'actions engagées ou en partie réalisées** soulignent la qualité de conduite du document d'objectif. De **nombreux contrats agricoles** ont été **souscrits** à travers les différents dispositifs de contractualisation (OLAE, CTE, CAD et MAEt) permettant ainsi de **couvrir une bonne partie des surfaces agricoles du site**. De **nouvelles espèces** (4 odonates, 7 chiroptères et 5 orthoptères) ont été **découvertes** sur le site grâce aux études et aux suivis menés. Des **réunions d'informations**, des **bulletins de liaison** et des **documents d'informations** ont été réalisés régulièrement ce qui a contribué à l'**appropriation de la démarche**.

Ce type d'**évaluation** devrait être effectuée sur **l'ensemble des sites Natura 2000** du territoire français afin d'obtenir **un bilan quantitatif et qualitatif** des actions mises en œuvre. Ainsi par la suite, les actions trop ambitieuses seraient abandonnées et redéfinies afin de répondre aux enjeux du territoire.

Etant donné que 21 % de tous les mammifères, 12% de tous les oiseaux et 70% des plantes répertoriées à ce jour sont menacées d'extinction (UICN, 2009), le **maintien de la biodiversité** apparaît à l'heure actuelle comme une **préoccupation mondiale majeure**. Ainsi lorsque l'on possède les données nécessaires, il est **primordial d'évaluer** les impacts des mesures sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire afin d'**effectuer un bilan sur l'évolution de l'état de conservation** et des **populations**.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

BECU D. et PARISE C., 2009, Site Natura 2000 n°50 « Prairies de la Voire et de l'Héronne », *Etudes et suivis scientifiques – années 2007-2009* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

BERNARD G., 2006, *Bilan évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs de la zone Natura 2000 « Bassin du Drugeon »*. Communauté de communes Frasné-Drugeon. 32p.

BROUILLARD Y., 2010, Site Natura 2000 n°8 : « Pelouse et forêt de Brienne la Vieille (Aube) – Evaluation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs, période 2004-2010. Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

Chambre d'Agriculture, Novembre 2005, *Animation pour la mise en œuvre du DOCOB sur le site Natura 2000 « Prairies de la Voire et de l'Héronne » - 2005* - Rapport d'activités. 5 pp.

Chambre d'Agriculture, Novembre 2006, *Animation pour la mise en œuvre du DOCOB sur le site Natura 2000 « Prairies de la Voire et de l'Héronne » - 2006* - Rapport d'activités. 5 pp.

Chambre d'Agriculture, Novembre 2007, *Animation pour la mise en œuvre du DOCOB sur le site Natura 2000 « Prairies de la Voire et de l'Héronne » - 2007* - Rapport d'activités. 11 pp.

Chambre d'Agriculture, Novembre 2008, *Animation pour la mise en œuvre du DOCOB sur le site Natura 2000 « Prairies de la Voire et de l'Héronne » - 2008* - Rapport d'activités. 8 pp.

Chambre d'Agriculture, Novembre 2009, *Animation pour la mise en œuvre du DOCOB sur le site Natura 2000 « Prairies de la Voire et de l'Héronne » - 2009* - Rapport d'activités. 9 pp.

Chambre d'Agriculture, Septembre 2010, *Animation pour la mise en œuvre du DOCOB sur le site Natura 2000 « Prairies de la Voire et de l'Héronne » - 2010* - Rapport d'activités. 8 pp.

CHAMPION E., 2010, *Document d'objectifs Natura 2000, Evaluation périodique de la mise en œuvre du DOCOB, « Moyenne vallée de la Charente, Seugnes et Coran »*, LPO Nationale, 143p.

Centre Régional de la Propriété Forestière Champagne-Ardenne. *Animation 2007 relative à la mise en œuvre du document d'objectifs « Prairie de la Voire et de l'Héronne » Site Natura 2000 n°50*. 2pp.

Centre Régional de la Propriété Forestière Champagne-Ardenne. *Animation 2008 relative à la mise en œuvre du document d'objectifs « Prairie de la Voire et de l'Héronne » Site Natura 2000 n°50*. 2pp.

Centre Régional de la Propriété Forestière Champagne-Ardenne. *Bilan de l'animation 2009 relative à la mise en œuvre du document d'objectifs « Prairie de la Voire et de l'Héronne » Site Natura 2000 n°50*. 2pp.

Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, 2006, « Prairies de la Voire et de l'Héronne » *Etudes et suivis – Années 2006-2009*. 4pp.

JAMMART J., Novembre 2003, *Document d'Objectifs du site Natura 2000 n°50 « Prairie de la Voire et de l'Héronne »*, Annexes.

JAMMART J., Novembre 2003, *Document d'Objectifs du site Natura 2000 n°50 « Prairie de la Voire et de l'Héronne »*, Document de compilation, 154 pp.

LECONTE R., 2008 – *Evaluation des effets de la gestion des prairies de fauche sur les populations d'Orthoptères - Etude comparative en fonction des pratiques agricoles* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

LE ROY E., 2006, *Suivi avifaunistique de la gestion menée sur les habitats prairiaux*, LPO Champagne- Ardenne/ Chambre d'Agriculture de l'Aube. 26 pp.

PISSAVIN S., 2004, *Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs, Moyenne vallée du Rhône et Basses vallées de la Drôme et du Roubion*. Association des amis de l'île de la Platière. 19p.

SOUHEUL H., BOIVIN D., DOUILLET R. et al, 2009. *Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000*. Atelier Technique des Espaces Naturels. Montpellier. 97 p.

TERNOIS V., 2006b. *Suivi des populations de Cordulie à corps fin Oxygastra curtisii (Dale, 1834) et d'Agrion de Mercure Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840) sur le site Natura 2000 n°50 "Vallées de la Voire et de l'Héronne"*. CPIE du Pays de Soulaines / Chambre d'Agriculture de l'Aube / DIREN Champagne-Ardenne. 10 pp.

TERNOIS V., 2009. *Sur la présence de la Cordulie à corps fin sur la Vallée de la Voire – Prospections 2009*. Site Natura 2000 n°50. CPIE du Pays de Soulaines / Chambre d'Agriculture de l'Aube / DIREN Champagne-Ardenne. 9pp.

TERRAZ, L. et al, 2008. *Guide pour une rédaction synthétique des documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, Montpellier, 56p.

VALENTIN-SMITH G. et al. 1998. *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France/ Atelier Techniques des Espaces Naturels, Quétingny. 114 pp.

Sites Internet

ATEN [en ligne]. Atelier technique des espaces Naturels. [réf du 8 avril 2011]. Disponible sur l'Internet : <http://www.espaces-naturels.fr/>>.

Chambre d'Agriculture [en ligne]. Organisation. [réf du 20 avril 2011]. Disponible sur l'Internet : <http://www.chambres-agriculture.fr/grands-contextes/chambres-dagriculture/notre-reseau/>>.

Chambre d'Agriculture de l'Aube [en ligne]. L'organisation par pôles d'activités. [réf du 20 avril 2011]. Disponible sur l'Internet : < <http://www.aube.chambagri.fr/>>.

DREAL Champagne Ardenne [en ligne]. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. [réf du 10 avril 2011]. Disponible sur l'Internet : < <http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/>>.

DREAL Haute Normandie [en ligne]. Biodiversité Natura 2000. [réf du 10 avril 2011]. Disponible sur l'Internet : < <http://www.haute-normandie.ecologie.gouv.fr/spip.php?article195>>

Géoconfluences [en ligne]. [réf du 9 mai 2011]. Disponible sur l'Internet : < <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/accueil/index.htm>>

Legifrance [en ligne]. Le service public de l'accès au droit. [réf du 6 mai 2011]. Disponible sur l'Internet : < <http://www.legifrance.gouv.fr/home.jsp>>.

Le portail Natura 2000 [en ligne]. Comprendre la démarche. [réf du 8 avril 2011]. Disponible sur l'Internet : < <http://www.natura2000.fr/spip.php?rubrique80>>.

Natura 2000 dans la Vallée du Rhône [en ligne]. [réf du 12 avril 2011]. Disponible sur l'Internet : < http://natura2000rhone.free.fr/Pages_web/accueil_cadre.htm>.

Saint Guilhem le désert [en ligne]. Protection de l'environnement. [réf du 12 avril 2011]. Disponible sur l'Internet : < http://www.st-guilhem-le-desert.fr/protection_environnement_herault_cevennes-p36.htm>.

SUDOCO [en ligne]. Suivi des documents d'objectifs. [réf du 18 avril 2011]. Disponible sur l'Internet : < <http://sudoco.espaces-naturels.fr/>>

WIKIPEDIA [en ligne]. Evaluation des politiques publiques. [réf du 6 mai 2011]. Disponible sur l'Internet : < http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89valuation_des_politiques_publicques >.

RESUME

La Chambre d'Agriculture de l'Aube (10) s'implique depuis plusieurs années dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000. A ce titre, elle est notamment chargée de l'animation du site Natura 2000 n°50 « Prairies de la Voire et de l'Héronne », le plus vaste site Natura 2000 agricole de l'Aube.

Dans ce cadre, il m'a été demandé de réaliser l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site qui a été validé en 2003.

Après de nombreuses recherches bibliographiques, une méthodologie pour évaluer les Fiches Actions a été créée.

Suite à l'analyse des Fiches Actions programmées dans le document d'objectifs, les actions ont pu être évaluées et elles ont ainsi permis d'estimer le taux de réalisation de chaque objectif. Les résultats sont bons, 67% des actions prévues dans le DOCOB ont été engagées et 83% des objectifs partiellement atteints.

Les différents dispositifs de contractualisation ont été étudiés permettant de faire un bilan sur les contrats souscrits (Contrat d'Agriculture Durable, Mesures Agro-environnementales Territorialisées). En 2011, 295 ha sont contractualisés ce qui représente 34% de la superficie agricole du site.

La gestion financière du site a également été analysée. Ainsi, le budget réel a été comparé avec le budget estimatif figurant dans le DOCOB.

A la suite de cette analyse de données, des propositions d'améliorations sont suggérées. Une nouvelle hiérarchisation des objectifs de développement durable est soumise, de nouvelles Fiches Actions sont développées ainsi que des indicateurs de suivi qui constituent l'outil de base pour les futurs bilans annuels.

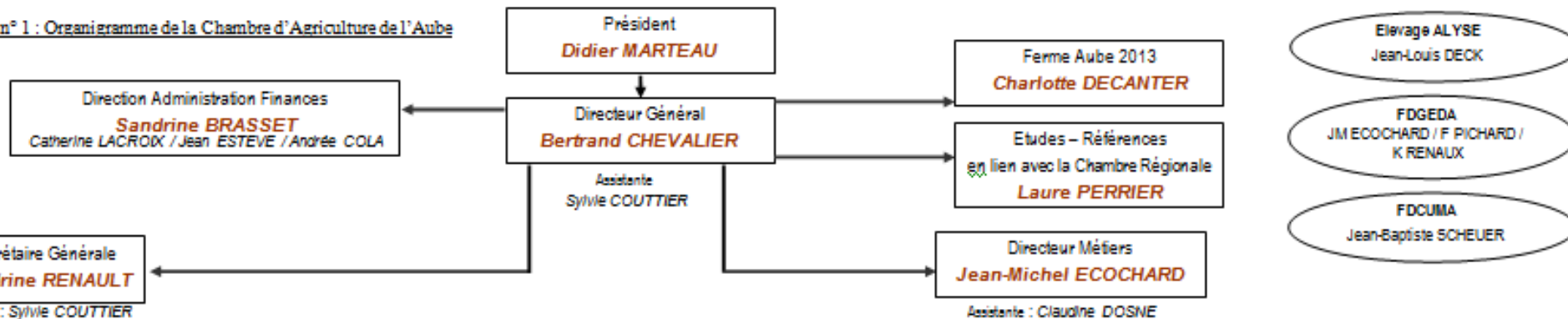
Ainsi, toutes ces actions ont permis de mettre à jour certains points du DOCOB qui demandaient à être revus ou améliorés.

Mots clés : Natura 2000, document d'objectifs, évaluation, contractualisation, agriculture

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

Annexe n° 1 : Organigramme de la Chambre d'Agriculture de l'Aube.....	1
Annexe n°2 : Grille d'évaluation du contenu du DOCOB du site n°50 « Prairie de la Voire et de l'Héronne ».....	2
Annexe n°3 : Présentation des mesures CAD et MAEt qui peuvent être contractualisées sur le site n°50.....	8
Annexe n°4: Propositions d'amélioration concernant les objectifs et les actions.....	11
Annexe n°5 : Présentation des nouvelles Fiches Action.....	13
Annexe n° 6 : Hiérarchisation des objectifs de développement durable en fonction des priorités des Fiches Action.....	17
Annexe n°7 : Statut de protection des espèces d'intérêt communautaire du site.....	19
Annexe n°8 : Tableau de présentation des indicateurs de suivi par actions.....	20
Annexe n°9 : Proposition d'un nouveau périmètre MAE pour le site n°50.....	22



Représenter et promouvoir les intérêts de l'agriculture Auboise

Accompagner les Hommes, les Femmes et les entreprises agricoles selon les critères de l'Agriculture Durable

Delphine OLIVIER, Responsable marketing

Accompagner les élus dans leur mission de représentation

Sessions, bureaux
L Sylvie COUttIER
Secretariat

Commissions
C Claudine DOSNE
Secretariat

Economie
Président : J Hospital
Animatrice : L Perrier
Environnement et productions
(Grandes cultures, viticulture, élevage)
Présidents : C Pron, C Aubry,
J Falmet, A Bouard
Animateur : JM Ecochard

Elevage
Président : A. Bouard
Animateur : J.L Deck
FORA non et promotion des
vaches

Présidents : MC Bois-Clemont
et D Vejut
Animateur : XXX (Region)
Animation du territoire

Président : D Andy
Animatrice : A Roncin
Evénement (CODASSA)

Président : H Denormandie
Animateur : JC Lehallier

COMMUNICATION
Présidente : B Richard
Animatrice : P Tisseul
FRANCS

Président : N Juillet
Animatrice : S Brasset

Promouvoir la Chambre d'agriculture et l'agriculture auboise

Patricia TISSEUIL
Communication institutionnelle

Laurent MARGUIER
Webmestre
Promotion des métiers

Sylvie COUttIER
Assistante d'événementiels
Suivi du CGA

Sylvie COUttIER
Secrétariat

Concilier agriculture, environnement et développement des territoires et collectivités

Anne RONCIN

Christophe PAGLIA
Aménagement foncier et urbanisme

Audry CROENNE
Cerise CONTOU
Bioénergie
Energies à la Ferme

Christine MATHIEU
Aude PONCELET
Milieu Naturel

Pascale COLLET
Valorisation des déchets
des collectivités

Anne RONCIN
Christophe PAGLIA
Frank GALLET
Animation de territoires
Développement de projets

Brigitte CARRION
Secrétariat

Accompagner la performance des exploitations selon les critères de l'agriculture durable

Grandes cultures			Viticulture
Patrick BODIE NORD-OUEST Patrick BODIE Patrick COCHARD David JUSTEAU Frank GALLET Marie-Paule POLLUON Conseil agrotechnique	Jean-Luc FOLLOT CENTRE EST Jean-Luc FOLLOT Gerard POILLION Emilie GALANT Marie MEYSSON Conseil agrotechnique	Sophie NICOLARDOT SUD Sophie NICOLARDOT Jeanne-Marie BOUET Conseil agrotechnique	XXXXX XXX Sabrine DA PAZ Sébastien CARRE Olivier DESFOSSE Conseil agrotechnique
Nicolas BILLAUDELLE FermeCophyto	Adeline POIRSON Mission captage Robin EUVRARD Agriculture biologique	Marie MEYSSON Guillaume DE BAENE Nicolas BILLAUDELLE Expérimentation	Sébastien CARRE Viticulture biologique Sabrine DA PAZ FermeCophyto
Promotion des groupes : Florence RICHARD			
Katy RENAUX, Martine MAULVAUX Secrétariat			

Former les hommes

Delphine OLIVIER

Charlène GOUX
Ingénierie formation

Laure THOYER
Assistance formation et apprentissage

Laure THOYER
Secrétariat

Accompagner les projets d'installation, diversification des entreprises agricoles

Jean-Claude LEHALLIER

Jean-Claude LEHALLIER
Jacky TOURATIER
Marc SCHREIBER
Alexandra BOLLAERT
Conseillers entreprise
Plan de Professionnalisation
Personnalisé,
Diversification,
REAGIR

Christelle MERAT
CFE
Assistance installation

Christelle MERAT
Secrétariat

Informier et conseiller sur les réglementations environnementales

Delphine OLIVIER

Delphine OLIVIER
Claire HAEBIG
Magali PAULET
Réglementation environnementale :
informations et services

Francis MATTEIG
Magali LEFEBVRE
MesP@rcoelles

Martine MAULVAUX
Secrétariat

FONCTIONS RESSOURCES

Accueil Françoise TERREY	Ingénierie projet et programmes Charlotte DECANTER	Système d'informations / Marketing Marie-Claire BOUVIER	Communication des services et PAO Laurent MARGUIER
Informatique Fabien DEQUAIRE	Documentation et veille Marie-Claire BOUVIER		Patricia TISSEUIL / Katy RENAUX

Annexe n°2 : Grille d'évaluation du contenu du DOCOB du site n°50 « Prairie de la Voire et de l'Héronne »

	Rubrique	élément à vérifier	question à se poser	Présent		Remarques
				oui	non	
Généralités	couverture	code et nom du site concerné	présence / absence	X		
		date		X		
		logos		X		
	présentation du Docob	structure porteuse	présence / absence			
		opérateur		X		
		chargé de mission		X		
		contributeurs techniques et scientifiques		X		
		composition du Copil			X	
	présentation de Natura 2000	en France et en Europe	présence / absence	X		
		dans la région / le département			X	
	présentation du site	fiche d'identité avec éléments du FSD	présence / absence			La description des communes est réalisée dans la partie Activités Humaines, la fiche d'identité avec les éléments du Formulaire Standard de données n'est pas évaluable étant donné que le FSD n'a pas été effectué.
		directives concernées		X		
		zone biogéographique		X		
		région(s)		X		
		département(s)		X		
		commune(s)		X		
		superficie		X		

rapport de présentation	données administratives	structures intercommunales concernées	EPCI concernés par le territoire du site	X		
		politiques territoriales locales	chartes forestières, environnementales, documents d'urbanisme	X		
		zonages espaces naturels	ZNIEFF, APPB, RN, PN, SC/SI, etc...	X		
		foncier	y a-t-il une analyse ou des éléments concernant la nature des propriétés foncières (public/privé, morcellement, etc...) ?		X	
	données abiotiques	climat	Ces données sont-elles décrites de façon à expliquer les milieux, habitats, espèces présents? Sont-elles compréhensibles? Les sources sont-elles citées?	X		
géologie		X				
topographie				X		
pédologie		X				
hydrologie		X				
rapport de présentation	milieux	les grands milieux / écosystèmes sont-ils décrits?	X		Les milieux sont liés aux habitats mais pas aux espèces	
		sont-ils liés aux habitats et espèces présentés ensuite?	X			
	diagnostic écologique	habitats	liste des HIC	X		La surface des habitats n'est pas quantifiée il y a seulement leur localisation, le tableau récapitulatif des habitats n'est pas très lisible
			cohérence liste HIC / FSD du site ?			
			autres habitats non IC sont-ils décrits ?	X		
			cartographie présente ? cf annexes	X		
			surfaces d'habitats quantifiés ?		X	
			référentiels utilisés (EUR 27 / Corine Biotope)	X		
			tableau récapitulatif des habitats	X		
			données qualitatives sur les habitats (fonctionnalité, tendances évolutives...)		X	
état de conservation des habitats renseigné?		X				

		espèces	liste des EIC	X		La cartographie des espèces patrimoniales présente seulement les lieux d'observation.	
			cohérence liste EIC / FSD du site ?				
			autres espèces patrimoniales non IC décrites ?	X			
			cartographie présente ? cf annexes	X			
			données quantitatives ?	X			
			état de conservation des espèces renseigné?		X		
			données qualitatives sur les espèces (fonctionnalité, habitats, tendances évolutives...)		X		
		analyse écologique et fonctionnelle	les données habitats / espèces sont-elles croisées?	X			
		fiches habitats/espèces (en annexe idéalement)	sont-elles présentes?	X		Les fiches ne sont pas adaptés localement, elles figurent annexes et c'est un copier-coller des cahiers d'habitats	
			les fiches sont-elles adaptées localement?		X		
			sont-elles compréhensibles et associées clairement aux activités socio-économiques?		X		
		enjeux de conservation	sont-ils clairement décrits?		X		
			sont-ils hiérarchisés?		X		
		diagnostic socio-économique	description des activités sur le site	les activités socio-éco du site sont-elles décrites?	X		
				les pratiques sont-elles analysées?	X		
les interactions entre activités (conflits d'usage) sont-elles présentées?				X			
les tendances évolutives sont-elles prises en compte et décrites?	X						
influence des activités sur les HEIC	les activités sont elles croisées avec le diagnostic écologique		X				

Objectifs	Objectifs de développement durable		sont-ils exprimés en relation avec les enjeux issus des diagnostics précédents?	X			
	Objectifs opérationnels	objectifs précisant les objectifs de DD (optionnels)	existe-t-il des objectifs opérationnels qui précisent les objectifs de développement durable?		X		
			sont-ils SMART? ont-ils une plus value pour la compréhension des objectifs à atteindre par le Docob?		X		
Mesures		nature des mesures	les différentes natures de mesure sont-elles explicitées?		X		
			les mesures d'animation (mise en œuvre du Docob) sont-elles présentes?		X		
	Mesures de gestion	fiche mesure	le but de la mesure est-il présenté?	X			Les habitats et les espèces concernées par la fiche mesure ne sont pas associées aux mesures (seulement par le biais des objectifs), le maitre d'oeuvre n'est pas toujours précisé tout comme les financements potentiels et l'échéancier prévisionnel.
			l'action à mettre en œuvre est-elle décrite?	X			
			les habitats et espèces concernées sont-elles associées aux mesures ?		X		
			la surface et/ou les zones concernées sont-elles quantifiées?		X		
			y a-t-il un niveau de priorité mentionné?	X			
			les cahiers des charges des mesures contractuelles précisent-ils clairement les engagements rémunérés et non rémunérés constituant la mesure?	X			
			les maitres d'ouvrage / d'œuvre potentiels sont-ils mentionnés?		X		
			les financements potentiels sont-ils présentés?	X			
			y a-t-il une référence aux listes de mesures nationales du PDRH ou aux engagements MAEt?		X		
			y a-t-il un échéancier prévisionnel?		X		
			y a-t-il des indicateurs de suivi?		X		
y a-t-il des points de contrôle?		X					

Charte	charte	présentation générale	est-elle incluse dans le Docob ?		X	La charte n'est pas incluse dans le DOCOB car à l'époque de la rédaction elle n'était pas encore demandée,
			le format de la charte est-il adapté?	X		
			les modalités d'adhésion sont-elles expliquées?	X		
		engagements et recommandations (E / R)	Y a-t-il des (E/R) généraux ?	X		
			Y a-t-il des (E/R) par milieux ?	X		
			Y a-t-il des (E/R) par activités ?		X	
			les engagements sont-ils clairement contrôlables ?	X		
Suivi et évaluation	suivi / évaluation du Docob	Actions de suivi et évaluation de la mise en œuvre du Docob	Existe-t-il une partie du Docob consacré au suivi et à l'évaluation ?	X		Pour le suivi et l'évaluation on ne dispose d'aucun indicateur de réalisation
			Y a-t-il un suivi de la mise en œuvre du Docob (indicateurs de réalisation) ?		X	
			Est-il prévu un suivi des habitats et espèces ?	X		
			Est-il prévu un suivi des résultats ou impacts des actions sur les habitats/espèces ?	X		
Annexes	atlas cartographique	cartes obligatoires et optionnelles (opt)	carte de localisation du site	X		Absence de carte des aires protégées mais texte dans le DOCOB, absence de carte géologique mais présence d'un carte pédologique, la carte des EIC est absente: seulement une carte de localisation des observations des EIC.
			carte du périmètre officiel du site (actuel/proposé)	X		
			carte du périmètre d'étude (opt)		X	
			carte du parcellaire (opt)		X	
			carte des propriétés du site (opt)		X	
			carte des aires protégées sur le site		X	
			carte géologique (opt)		X	
			carte topographique (opt)		X	
carte des grands milieux (opt)	X					

			carte des activités humaines		X	
			carte des HIC	X		
			carte des EIC		X	
			carte des espèces patrimoniales non IC (opt)		X	
			carte des objectifs de gestion		X	
			carte de la localisation des mesures	X		
			carte de l'état de conservation des HIC		X	
			carte de l'état de conservation des EIC		X	
autres annexes	glossaire	présence / absence	X			
	abréviations		X			

Annexe n°3 : Présentation des mesures CAD et MAEt qui peuvent être contractualisées sur le site n°50

CAD		
2004 - 2005 - 2006 - 2007		
Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Montant
1806F03	Gestion extensive des prairies par retard de fauche pour la protection d'espèces naturelles – fertilisation organique limitée à 10 t/ha/an et fauche après le 30 juin	223,80 €/ha/an
0806F04	Gestion extensive des prairies par retard de fauche pour la protection d'espèces naturelles – aucune fertilisation et fauche après le 14 juillet	369,60€/ha/an
1603A00	Modification de technique de fauche	21€/ha/an
2001A00	Gestion extensive des prairies par la fauche et/ou le pâturage – fertilisation minérale limitée à 60/60/60	85,20€/ha/an
2001D00	Gestion extensive des prairies par la fauche et/ou le pâturage – fertilisation minérale interdite	136,80€/ha/an
2002D00	Gestion extensive des prairies permanente pâturées – fertilisation limitée à 65 unités N organique ; 1,6 UGB/ha maxi	241,20€/ha/an
0101A00	Conversion de terres arables en herbages extensifs	450€/ha/an

MAEt			
Années	Code de la mesure	Intitulé de la mesure	Montant
2007	CA_NA50_HF1	Fauche tardive à partir du 1er juillet avec limitation de la fertilisation	265€/ha/an
	CA_NA50_HF2	Fauche tardive à partir du 15 juillet sans fertilisation	353€/ha/an
	CA_NA50_HP1	Gestion extensive des pâtures avec limitation de la fertilisation	205€/ha/an
	CA_NA50_HP2	Gestion extensive des pâtures sans fertilisation	261€/ha/an
2008	CA_NA50_HF1	Retarder la date de fauche (1 ^{er} juillet)	265€/ha/an
	CA_NA50_HF2	Retarder la date de fauche (15 juillet)	353€/ha/an
	CA_NA50_HF3	Reconvertir des terres arables en herbages, avec gestion en retard de fauche à partir du 1 ^{er} juillet	450€/ha/an
	CA_NA50_HP2	Adapter la pression de pâturage et supprimer la fertilisation	261€/ha/an

0401A00	Implantation de couverts enherbés en remplacement de cultures arables	450€/ha/an
0402A00	Localisation pertinente de gel PAC (jachères)	63,60€/ha/an
1401A00	Amélioration faunistique et floristique des jachères agricoles – type Jachère Faune Sauvage	121€/ha/an
0303B02	Maintien jusqu'au 15 décembre des chaumes de maïs en surface pour le gainage des espèces de l'avifaune	91,20€/ha/an
0303B01	Maintien jusqu'au 15 mars des chaumes de maïs en surface pour le gainage des espèces de l'avifaune	200,40€/ha/an
0601A01	Restauration et entretien de haies de moins de 2 mètres de large	1,08€/ml/an
0601A02	Restauration et entretien de haies d'une largeur comprise entre 2 et 5 mètres	1,80€/ml/an
0616A02	Restauration et entretien de bosquets	18€/are/an
0615A00	Entretien d'arbres isolés	18€/arbre/an

2009	CA_NA50_HF1	Retarder la date de fauche (1 ^{er} juillet) et limiter la fertilisation	265€/ha/an
	CA_NA50_HF2	Retarder la date de fauche (15 juillet) et supprimer la fertilisation	353€/ha/an
	CA_NA50_HP2	Supprimer la fertilisation et adapter la pression de pâturage (1.8UGB/ha en chargement instantané)	261€/ha/an
	CA_NA50_HP3	Limiter la fertilisation et adapter la pression de pâturage (1.4UGB/ha en chargement moyen)	205€/ha/an
	CA_NA50_HE1	Reconvertir des terres arables en herbages et supprimer la fertilisation	369€/ha/an
	CA_NA50_AU1	Créer et entretenir un couvert d'intérêt floristique et/ou faunistique	548€/ha/an
2010	CA_NA50_HF1	Retarder la date de fauche (1 ^{er} juillet) et limiter la fertilisation	265€/ha/an
	CA_NA50_HF2	Retarder la date de fauche (15 juillet) et supprimer la fertilisation	353€/ha/an
	CA_NA50_HP2	Supprimer la fertilisation et adapter la pression de pâturage (1.8UGB/ha en chargement instantané)	261€/ha/an

0611A00	Entretien de mares ou points d'eau	40,80€/arbre/an
F27.003	Travaux de diversification écologique des peuplements	5€/plant
F27.006 0A	Création et restauration de ripisylves	5€/plant
F27.006 0B	Stabilisation des berges	2€/ml
F27.0110A	Aide au débardage par câble	5€/m3
F27.011 0B	Aide au débardage à cheval	10€/m3

	CA_NA50_HP3	Limiter la fertilisation et adapter la pression de pâturage (1.4UGB/ha en chargement moyen)	205€/ha/an
	CA_NA50_HE1	Reconvertir des terres arables en herbages et supprimer la fertilisation	369€/ha/an
	CA_NA50_AU1	Créer et entretenir un couvert d'intérêt floristique et/ou faunistique	548€/ha/an
2011	CA_NA50_HF1	Retarder la date de fauche (1 ^{er} juillet) et limiter la fertilisation	265€/ha/an
	CA_NA50_HF2	Retarder la date de fauche (15 juillet) et supprimer la fertilisation	353€/ha/an
	CA_NA50_HP2	Supprimer la fertilisation et adapter la pression de pâturage (1.8UGB/ha en chargement instantané)	261€/ha/an
	CA_NA50_HP3	Limiter la fertilisation et adapter la pression de pâturage (1.4UGB/ha en chargement moyen)	205€/ha/an
	CA_NA50_HE1	Reconvertir des terres arables en herbages et supprimer la fertilisation	369€/ha/an
	CA_NA50_AU1	Créer et entretenir un couvert d'intérêt floristique et/ou faunistique	548€/ha/an

Annexe n°4: Propositions d'amélioration concernant les objectifs et les actions

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Actions
A. Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000	A 1. Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire	Action Etude 1: Compléments d'inventaires sur les insectes d'intérêt communautaire
		Action Etude 2: Compléments d'inventaires sur les chiroptères communautaires
		Action Etude 3: Complément d'étude sur le peuplement piscicole
	A 2. Suivre l'évolution des habitats et des espèces	Action Suivi 1: Suivi phytosociologique de la gestion menée sur les habitats prairiaux
		Action Suivi 2: Suivi avifaunistique de la gestion menée sur les habitats prairiaux
		Action Suivi 3: Suivi entomologique de la gestion menée sur les habitats prairiaux
		Action Suivi 4: Suivi de la gestion menée sur les populations d'Agrion de mercure et de Cordulie à corps fin
		Action Suivi 5: Suivi de l'élaboration de l'emprise des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site
	B. Intégrer la gestion du site dans son contexte local	B 1. Informer et sensibiliser les propriétaires et gestionnaires aux enjeux du site
Action Animation 2: Faciliter, lors du montage de CAD, des choix cohérent des actions à mettre en œuvre		
Action Animation 3: Informer et sensibiliser les propriétaires forestiers		
Action Animation 4: Informer et sensibiliser le public local		
B 2. Assurer la cohérence entre les objectifs du DOCOB et les projets du territoire		Action Cohérence 1 : Identifier les projets potentiellement soumis à une évaluation d'incidences
C. Conservation des habitats prairiaux et des espèces associées	C 1. Maintenir les prairies de fauche et inciter à la fauche tardive	Action Prairies de Fauche 1: Fauche Tardive
		Action Prairies de Fauche 2: Fauche centrifuge
	C 2. Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité en prairies	Action Gestion Extensive des Prairies 1: Gestion par la fauche et/ou le pâturage
		Action Gestion Extensive des Prairies 2: Pâturage extensif
		Action Haies et Bosquets: Restauration et entretien de haies et bosquets
		Actions Arbres isolés: Maintien et entretien d'arbres isolés

	C 3. Favoriser des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité sur terres arables	Action Terres Labourables 1: Reconversion de terres labourables en herbages extensifs
		Action Terres Labourables 2: Localisation pertinente et amélioration des jachères
		Action Terres Labourables 3: Maintien des chaumes de maïs
D. Conservation des habitats aquatiques et habitats d'espèces (poissons, libellules) d'intérêt communautaire	D 1. Préserver les cours d'eau, les habitats aquatiques et les espèces associées	Action Etude 3: Complément d'étude sur le peuplement piscicole
		Action Prairies de Fauche 1: Fauche Tardive
		Action Gestion Extensive Prairie 1: Gestion par la fauche et/ou le pâturage
		Action Gestion Extensive Prairie 2: Pâturage extensif
		Action Terres Labourables 1: Reconversion de terres labourables en herbages extensifs
		Action Terres Labourables 2: Localisation pertinente et amélioration des jachères
		Action Haies et Bosquets: Restauration et entretien de haies et bosquets
		Action Forêt 3: Restauration et entretien de la ripisylve et stabilisation des berges
		Action Mares: Maintien et entretien de mares
		Action Abreuvoirs: Installation d'abreuvoirs "self-service"
E. Mettre en œuvre le document d'objectifs	E 1. Coordonner la mise en œuvre du DOCOB	Action Coordination 1: Animer le COPIL
		Action Coordination 2: Mettre en œuvre la charte Natura 2000
		Action Suivi 6: Evaluation du DOCOB
F. Conservation des habitats forestiers et des espèces associées	F 1. Maintenir les boisements d'intérêt communautaire et les espèces associées	Action Forêt 1: Diversification écologique des boisements
		Action Forêt 2: Maintien d'arbres morts
		Action Forêt 4: Mise en œuvre d'un débardage respectueux de la fragilité des sols

Annexe 5 : Présentation des nouvelles Fiches Action

Action Animation 4	Priorité : ♣♣♣	<i>Informier et sensibiliser le public local</i>
-------------------------------------	-----------------------	--------------------------------------------------

Objectif de développement durable <i>Intégrer la gestion du site dans son contexte local</i>	Objectif opérationnel : <i>Informier et sensibiliser les propriétaires et gestionnaires aux enjeux du site</i>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Habitats : Ensemble du site Natura 2000</p> <p>Espèces : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p> <p>Financement : Etat/ Europe</p> <p>Maître d'œuvre Service de l'Etat</p>	<p>Description de l'action : La mise en œuvre effective de la plupart des actions préconisées dans le document d'objectifs est conditionnée par l'adhésion individuelle des propriétaires et exploitants des biens situés dans le site. L'information est donc fondamentale pour sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés. Il est nécessaire de communiquer à partir de différents canaux accessibles à tous. Différentes publications autour du site Natura 2000 et de ses enjeux seront mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bulletin de liaison Natura 2000 (1 par an) de 2 à 4 pages selon les besoins renseignant sur l'état d'avancement du programme d'actions, conseils pratiques sur la gestion du site, description des habitats et des espèces à préserver • Utilisation de la Revue Agricole de l'Aube et de la presse locale pour des informations spécifiques, • Création et mise à jour d'un site Internet dédié à ce site Natura 2000 à partir du modèle réalisé par l'ATEN <p>Des sorties terrain permettant de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux du site seront animées par les partenaires concernés.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Actions	Temps estimé en jours	Coût global estimé en €
Réalisation de bulletins de liaison	4j/bulletin X 6 numéros soit 24j	13 200€
Site Internet dédié	8j (année 1) + 2j/an (maintenance) soit 18 j	9 900€
Visite terrain (1 par an)	2.5j/an soit 15 j	8 250€
Total	54 jours	31 350€

Echéancier de réalisation
Pendant la durée de validation du DOCOB

Evaluation	
<p>Indicateurs de suivi Nombre et types de documents de communication Nombre de sorties réalisées Nombre de personnes présentes/informées</p>	<p>Points de contrôle Bilan annuel de suivi des actions Emploi du temps du chargé de mission</p>

Action Cohérence 1	Priorité : ♣♣	<i>Identifier les projets potentiellement soumis à une évaluation des incidences</i>
---------------------------	-------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

Objectif de développement durable <i>Intégrer le site dans son contexte local</i>	Objectif opérationnel : <i>Assurer la cohérence entre les objectifs du DOCOB et les projets du territoire</i>
---------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Habitats : Ensemble du site Natura 2000</p> <p>Espèces : Ensemble du site Natura 2000</p> <p>Financement : Etat/ Europe</p> <p>Maître d'œuvre CPNCA, CRPF, Chambre d'agriculture</p>	<p>Description de l'action : L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'un projet avec les objectifs de conservation du site Natura 2000. Plus précisément, il faut déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Cette évaluation des incidences relève de la responsabilité de l'organisateur du projet. Toutefois, l'animateur doit être en mesure d'aider l'organisateur dans sa démarche.</p>
	<p>Résumé de la mise en oeuvre : L'animateur sera donc chargé d'une mission de veille et de conseil auprès des communes, des entrepreneurs, des organisateurs de manifestation et toute autre personne concernée par la démarche Natura 2000.</p> <p>Il s'attachera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Prendre connaissance des références législatives (il existe 2 listes des activités soumises, au niveau national et au niveau local). -Recenser et cartographier les projets soumis à études d'incidences sur le site Natura 2000 des Prairies de la Voire et de l'Héronne -Rencontrer l'initiateur du projet avec l'Etat, les communes concernées et les associations naturalistes ; -Informer les interlocuteurs sur les études d'incidences ; -Prendre connaissance des résultats des études et donner un avis technique afin que le projet tienne compte au mieux des objectifs du site. -Faire le bilan au terme de l'animation

Actions	Temps estimé en jours	Coût global estimé en €
Recensement des projets	5	2000€
Suivis des projets	5	2000€
Bilan	5	2000€
Total	15 jours	6000 €

Périodicité à définir

Echéancier de réalisation
Pendant la durée de validation du DOCOB
<p>Indicateurs de suivi : Nombre de projets sur lesquels un appui ou des données du DOCOB ont été apportés Nombre de projets sur lesquels un avis technique a été sollicité par l'Etat.</p>

Action Coordination 1	Priorité : ♣♣	<i>Animer le COPIL</i>
----------------------------------------	----------------------	------------------------

Objectif de développement durable <i>Mettre en œuvre le Documents d'objectifs</i>	Objectif opérationnel : Coordonner la mise en œuvre du DOCOB
---------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------

<p><u>Habitats :</u> Ensemble du site Natura 2000</p> <p><u>Espèces :</u> Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p> <p><u>Financement :</u> Etat/ Europe</p> <p><u>Maître d'œuvre</u> Chambre d'agriculture, CPNCA, ONF, CRPF...</p>	<p><u>Description de l'action :</u> Le Comité de pilotage (COPIL) est l'organe privilégié d'échanges et de concertation.</p> <p>Le COPIL conduit l'élaboration du Document d'objectifs d'un site Natura 2000. Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en oeuvre des actions décidées dans le DOCOB.</p> <p>Les membres de ce Comité de pilotage devront se réunir afin d'échanger sur la gestion du site et de valider certaines actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une première réunion à la fin des 6 années, permettra d'établir un bilan des actions. • Une deuxième réunion permettra de valider la Charte Natura 2000 afin de permettre sa mise en œuvre sur le terrain. • Une troisième permettra également d'évoquer les prochaines actions à mener sur la prochaine campagne (financement, époque,...)
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Actions	Temps estimé en jours	Coût global estimé en €
Préparation des supports	0,5 j/an soit 3 jours	1200€
Information des acteurs, compte rendu	1j/an soit 6 jours	2400€
COPIL	0,5j/an soit 3 jours	1200€
Total	12 jours	4800 €

Echéancier de réalisation
Pendant la durée de validation du DOCOB

<p><u>Indicateurs de suivis :</u> -Nombre de réunions -Nombre de participants</p>

Action Coordination 2	Priorité : ♣♣♣	<i>Mettre en œuvre la Charte Natura 2000</i>
----------------------------------------	--------------------------	----------------------------------------------

Objectif de développement durable <i>Mettre en œuvre le Documents d'objectifs</i>	Objectif opérationnel : <i>Coordonner la mise en œuvre du DOCOB</i>
---------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------

<p><u>Habitats :</u> Ensemble du site Natura 2000</p> <p><u>Espèces :</u> Ensemble des espèces d'intérêt communautaire</p> <p><u>Financement :</u> Etat/ Europe</p> <p><u>Maître d'œuvre</u> Collectivités territoriales</p>	<p><u>Description de l'action :</u></p> <p>L'engagement dans la charte Natura 2000 a pour objectif de valoriser les bonnes pratiques des gestionnaires. Les propriétaires des terrains ont la possibilité de signer la charte du site qui comporte des actions simples de gestion à mettre en œuvre pour la gestion du site et qui sont liées aux différents milieux naturels (prairies, milieux humides, forêts...).</p> <p>L'adhésion à la charte permet de bénéficier de l'exonération de la part communale de la Taxe Foncière sur le Non Bâti. Pour favoriser cette adhésion, des interventions spécifiques à la charte seront réalisées lors des réunions d'information concernant les mesures agroenvironnementales et les contrats Natura 2000.</p> <p>Des rencontres individuelles seront programmées pour accompagner les personnes qui le souhaitent dans cet engagement. La structure animatrice aura pour mission de porter à connaissance des gestionnaires les actions contenues dans la charte afin de susciter les adhésions.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Actions	Temps estimé en jours	Coût global estimé en €
Réunion d'information et rencontres individuelles	2j/an soit 12 j	6 600€

Echéancier de réalisation
Pendant la durée de validité du DOCOB

Evaluation	
<p><u>Indicateurs de suivi</u> Nombre de signataires Aides financières engagées</p>	<p><u>Points de contrôle</u> Bilans annuels de suivi des actions Bilan final Emploi du temps du chargé de mission</p>

Annexe n° 6 : Hiérarchisation des objectifs de développement durable en fonction des priorités des Fiches Action

Actions	Priorité	Objectifs de développement durable	Priorité
Action Etude 1: Compléments d'inventaires sur les insectes d'intérêt communautaire	♣♣	A. Etude, suivi et évaluation	♣♣♣
Action Etude 2: Compléments d'inventaires sur les chiroptères communautaires	♣♣		
Action Etude 3: Complément d'étude sur le peuplement piscicole	♣♣		
Action Suivi 1: Suivi phytosociologique de la gestion menée sur les habitats prairiaux	♣♣♣		
Action Suivi 2: Suivi avifaunistique de la gestion menée sur les habitats prairiaux	♣♣♣		
Action Suivi 3: Suivi entomologique de la gestion menée sur les habitats prairiaux	♣♣♣		
Action Suivi 4: Suivi de la gestion menée sur les populations d'Agrion de mercure et de Cordulie à corps fin	♣♣♣		
Action Suivi 5: Suivi de l'élaboration de l'emprise des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site	♣♣♣		
Action Suivi 6: Evaluation du DOCOB	♣♣♣	B. Animation, sensibilisation des acteurs locaux, poursuivre la concertation	♣♣♣
Action Animation 1: Informer et sensibiliser les agriculteurs et éleveurs	♣♣♣		
Action Animation 2: Faciliter, lors du montage de CAD, des choix cohérent des actions à mettre en œuvre	♣♣♣		
Action Animation 3: Informer et sensibiliser les propriétaires forestiers	♣♣♣	C. Conservation des habitats prairiaux et des espèces associées	♣♣♣
Action Prairies de Fauche 1: Fauche Tardive	♣♣♣		
Action Prairies de Fauche 2: Fauche centrifuge	♣♣		
Action Gestion Extensive des Prairies 1: Gestion par la fauche et/ou le pâturage	♣♣♣		
Action Gestion Extensive des Prairies 2: Pâturage extensif	♣♣♣		
Action Haies et Bosquets: Restauration et entretien de haies et bosquets	♣♣		
Actions Arbres isolés: Maintien et entretien d'arbres isolés	♣		
Action Terres Labourables 1: Reconversion de terres labourables en herbage extensifs	♣♣	D. Pratiques agricoles favorisant le maintien de la biodiversité sur des parcelles actuellement cultivées	♣♣
Action Terres Labourables 2: Localisation pertinente et amélioration des jachères	♣♣		
Action Terres Labourables 3: Maintien des chaumes de maïs	♣♣		
Action Forêt 1: Diversification écologique des boisements	♣♣	E. Conservation des habitats forestiers et des espèces associées	♣♣
Action Forêt 2: Maintien d'arbres morts	♣		
Action Forêt 4: Mise en œuvre d'un débardage respectueux de la fragilité des sols	♣		

Action Etude 3: Complément d'étude sur le peuplement piscicole	♣♣	F. Conservation des habitats aquatiques et habitats d'espèces (poissons, libellules) d'intérêt communautaire	♣♣♣
Action Prairies de Fauche 1: Fauche Tardive	♣♣♣		
Action Gestion Extensive Prairie 1: Gestion par la fauche et/ou le pâturage	♣♣♣		
Action Gestion Extensive Prairie 2: Pâturage extensif	♣♣♣		
Action Terres Labourables 1: Reconversion de terres labourables en herbage extensifs	♣♣		
Action Terres Labourables 2: Localisation pertinente et amélioration des jachères	♣♣		
Action Haies et Bosquets: Restauration et entretien de haies et bosquets	♣♣		
Action Forêt 3: Restauration et entretien de la ripisylve et stabilisation des berges	♣♣		
Action Mares: Maintien et entretien de mares	♣♣		
Action Abreuvoirs: Installation d'abreuvoirs "self-service"	♣♣		

Annexe 7 : Statut de protection des espèces d'intérêt communautaire du site

Espèces	Statuts de protection					
	Dir. Hab.	Convention de Berne	Liste rouge UICN	Liste rouge poisson d'eau douce	Liste rouge des insectes	France
La Bouvière (<i>Rhodeus Amarus</i>)	Annexe 2		LC	LC		
L'Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	Annexe 2	Annexe 2	NT		E	Article 3
La Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	Annexe 2 et 4	Annexe 2	NT		V	Article 2
Le Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)	Annexe 2 et 4	Annexe 2	NT		E	Article 2

LC: préoccupation mineure

NT: Quasi menacée

E: En danger

V: Vulnérable

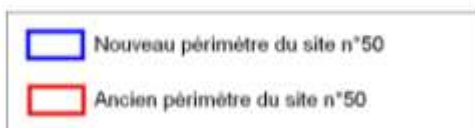
Annexe 8 : Tableau de présentation des indicateurs de suivi par actions

Objectifs de développement durable	Intitulé des actions		Indicateur de suivi
A. Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000	Etude 1	Compléments d'inventaires sur les insectes d'intérêt communautaire	Nombre d'inventaires
	Etude 2	Compléments d'inventaires sur les chiroptères communautaires	Nombre d'inventaires
	Etude 3	Complément d'étude sur le peuplement piscicole	Nombre d'observations
	Suivi 1	Suivi phytosociologique de la gestion menée sur les habitats prairiaux	Etat des stations Surface prospectée Cartographie
	Suivi 2	Suivi avifaunistique de la gestion menée sur les habitats prairiaux	Etat des populations Nombre de suivis par espèces
	Suivi 3	Suivi entomologique de la gestion menée sur les habitats prairiaux	
	Suivi 4	Suivi de la gestion menée sur les populations d'Agrion de mercure et de Cordulie à corps fin	
	Suivi 5	Suivi de l'élaboration de l'emprise des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site	Nombre d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire concernés par le suivi Cartographie
B. Intégrer la gestion du site dans son contexte local	Animation 1	Informier et sensibiliser les agriculteurs et éleveurs	Nombre de réunions organisées Nombre de participants
	Animation 2	Faciliter, lors du montage de CAD, des choix cohérent des actions à mettre en œuvre	Nombre d'exploitants démarchés Nombre de dossiers accompagnés
	Animation 3	Informier et sensibiliser les propriétaires forestiers	Nombre de réunions organisées Nombre de participants
	Animation 4	Informier et sensibiliser le public local	Nombre et type de documents de communication Nombre de sorties effectuées Nombres de personnes présentes
	Cohérence 1	Identifier les projets potentiellement soumis à une évaluation d'incidences	Nombre de projets suivi
C. Conservation des habitats prairiaux et des espèces associées	Prairie de fauche 1	Fauche Tardive	Contrats signés/en cours Surface globale Montant total
	Prairie de fauche 2	Fauche centrifuge	
	Gestion extensive des prairies 1	Gestion par la fauche et/ou le pâturage	
	Gestion extensive des prairies 2	Pâturage extensif	
	Haies et bosquets	Restauration et entretien de haies et bosquets	Nombre d'arbres ou de bosquets Surface globale

	Arbres isolés	Maintien et entretien d'arbres isolés	Nombre d'arbres
	Terres labourables 1	Reconversion de terres labourables en herbages extensifs	Contrats signés/en cours Surface globale Montant total
	Terres labourables 2	Localisation pertinente et amélioration des jachères	
	Terres labourables 3	Maintien des chaumes de maïs	
D. Conservation des habitats aquatiques et habitats d'espèces (poissons, libellules) d'intérêt communautaire	Etude 3	Complément d'étude sur le peuplement piscicole	Nombre d'observations
	Prairie de fauche 1	Fauche Tardive	Contrats signés/en cours Surface globale Montant total
	Gestion extensive des prairies 1	Gestion par la fauche et/ou le pâturage	
	Gestion extensive des prairies 2	Pâturage extensif	
	Terres labourables 1	Reconversion de terres labourables en herbages extensifs	Contrats signés/en cours Surface globale Montant total
	Terres labourables 2	Localisation pertinente et amélioration des jachères	
	Haies et bosquets	Restauration et entretien de haies et bosquets	Nombre d'arbres ou de bosquets Surface globale
	Forêt 3	Restauration et entretien de la ripisylve et stabilisation des berges	Superficie entretenue
	Mares	Maintien et entretien de mares	Nombre de mares Surface totale
	Abreuvoirs	Installation d'abreuvoirs "self-service"	Nombre d'abreuvoirs installés
E. Mettre en œuvre le document d'objectifs	Coordination 1	Animer le COPIL	Nombre de réunions Nombre de participants
	Coordination 2	Mettre en œuvre la charte Natura 2000	Nombre de signataires Aides financières engagées
	Suivi 6	Evaluation du DOCOB	Bilan des 6 ans
F. Conservation des habitats forestiers et des espèces associées	Forêt 1	Diversification écologique des boisements	Contrats signés/en cours Surface globale Montant total
	Forêt 2	Maintien d'arbres morts	Nombre d'arbres
	Forêt 4	Mise en œuvre d'un débardage respectueux de la fragilité des sols	Nombre de m3 débardé par câble / à cheval

Annexe n°9 : Proposition d'un nouveau périmètre MAE pour le site n°50

Proposition d'un nouveau périmètre MAE pour le site n°50 "Prairies de la Voire et de l'Héronne"

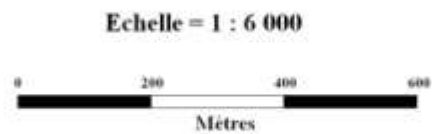
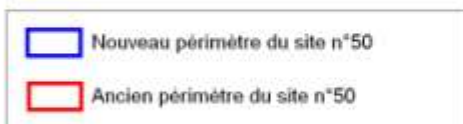
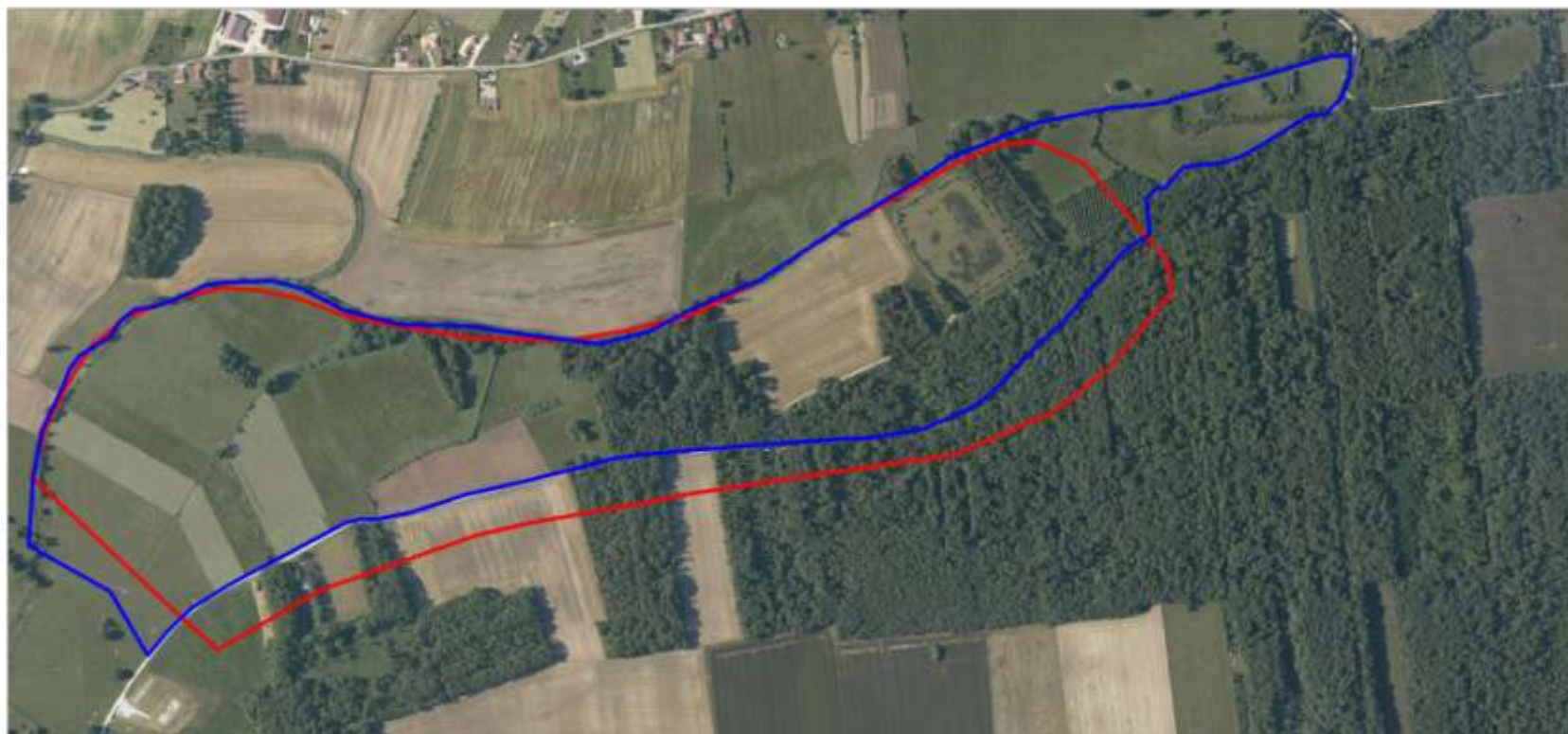


Echelle = 1 : 24 000



BD ORTHO® ©IGN PARIS 2006

Proposition d'un nouveau périmètre MAE pour le site n°50 "Prairies de la Voire et de l'Héronne"



BD ORTHO® ©IGN PARIS 2006